

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE :** Dix ans d'évolution des transports fluviaux au Congo belge, par M. Jean Ghilain.  
— Le premier Rapport annuel de la Commission bancaire. — Chronique :  
Aperçu de la situation économique du canton de Malmédy. — Statistiques.

## DIX ANS D'ÉVOLUTION DES TRANSPORTS FLUVIAUX AU CONGO BELGE (1925=1935),

par M. Jean Ghilain,

Professeur à la section commerciale de l'Université Coloniale.

### A. — LE PROBLÈME A RÉSOUDRE.

Le Congo belge occupe, en Afrique, une position tout à fait continentale. Sa seule voie d'accès à la mer est l'estuaire du fleuve Congo, qui constitue l'embouchure d'un vaste entonnoir largement évasé vers l'Est. Il ne possède que deux ports maritimes. L'un, Boma, dessert un hinterland limité à la seule région du Mayumbe. L'autre, Matadi, situé à 125 kilomètres de la mer, est la véritable porte d'entrée de la Colonie (1).

La superficie de notre domaine africain atteint 2.236.892 kilomètres carrés, ou quatre-vingts fois celle de la Belgique, ou encore à peu près la Russie d'Europe. D'une région à l'autre, les distances à parcourir sont énormes. De Banane, sur la côte, à Elisabethville, il y a 1.800 kilomètres, soit l'équivalent de Bruxelles à Bucarest. D'Elisabethville à Stanleyville, la longueur du trajet est à peu près la même. Le cuivre, extrait au Katanga, doit parcourir 2.720 kilomètres avant d'atteindre Matadi; les produits agricoles ou de cueillette, exportés vers les marchés mondiaux, sont chargés, en moyenne, à quelque 1.600 kilomètres du même port.

Le travail de colonisation au Congo fut donc fonction, nécessairement, de la création et de l'équipement d'un réseau de lignes de transport très étendu.

(1) Les projets conçus, il y a quelques années, pour transformer la crique de Banane en port maritime n'ont pas abouti. Il semble qu'on y ait définitivement renoncé. Voir LOUIS FRANCK, *Le Congo belge*, I, pp. 175 et 183.

Celui-ci devait permettre l'organisation de services aussi rapides que possible, mais aussi et surtout bon marché, pour compenser le handicap de la distance.

Le bassin fluvial du Congo est constitué par un éventail de voies navigables très ramifiées, qui ont facilité la solution du problème. On fut tout naturellement conduit à les utiliser au maximum, quitte à contourner les chutes et les rapides, par des tronçons de voies ferrées ou des routes, puis à compléter l'ensemble du dispositif ainsi créé par des voies carrossables destinées à drainer les produits vers les cours d'eau et les chemins de fer.

La construction de grandes voies ferrées, faites pour relier rapidement certains centres de production éloignés, aux ports d'embarquement, ne fut envisagée que plus tard. La ligne de chemin de fer Bukama-Port-Francqui, inaugurée en 1928, est la première de ces réalisations.

Considérons plus spécialement le réseau fluvial.

Le Congo, en lui-même, n'est pratiquement pas navigable entre Matadi et Léopoldville. De là jusque Stanleyville, soit sur un parcours de 1.750 km. environ, il constitue une voie d'eau propice à la navigation. De Stanleyville à Bukama, il est barré par endroits, par une succession de rapides qui furent tournés par des voies ferrées, de manière à réaliser un réseau mixte, partie fluvial (biefs Ponthierville-Kindu et Kongolo-Bukama), partie ferré (lignes Stanleyville-Ponthierville, Kindu-Kongolo, Kongolo-Albert-

ville), qu'exploite la Compagnie des Chemins de fer du Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains.

En amont de Bukama, le fleuve, appelé Lualaba depuis Stanleyville, n'est plus navigable.

C'est du bassin du bief Léopoldville-Stanleyville que nous nous occuperons plus spécialement.

Les prémisses montrent qu'il remplit deux fonctions: il joint des voies ferrées entre elles et il draine les produits de vastes régions telles que la cuvette équatoriale, où il constitue presque partout la seule voie de pénétration économiquement possible.

Le réseau fluvial considéré réunit le chemin de fer Matadi-Léopoldville à trois chemins de fer, qui permettent d'atteindre :

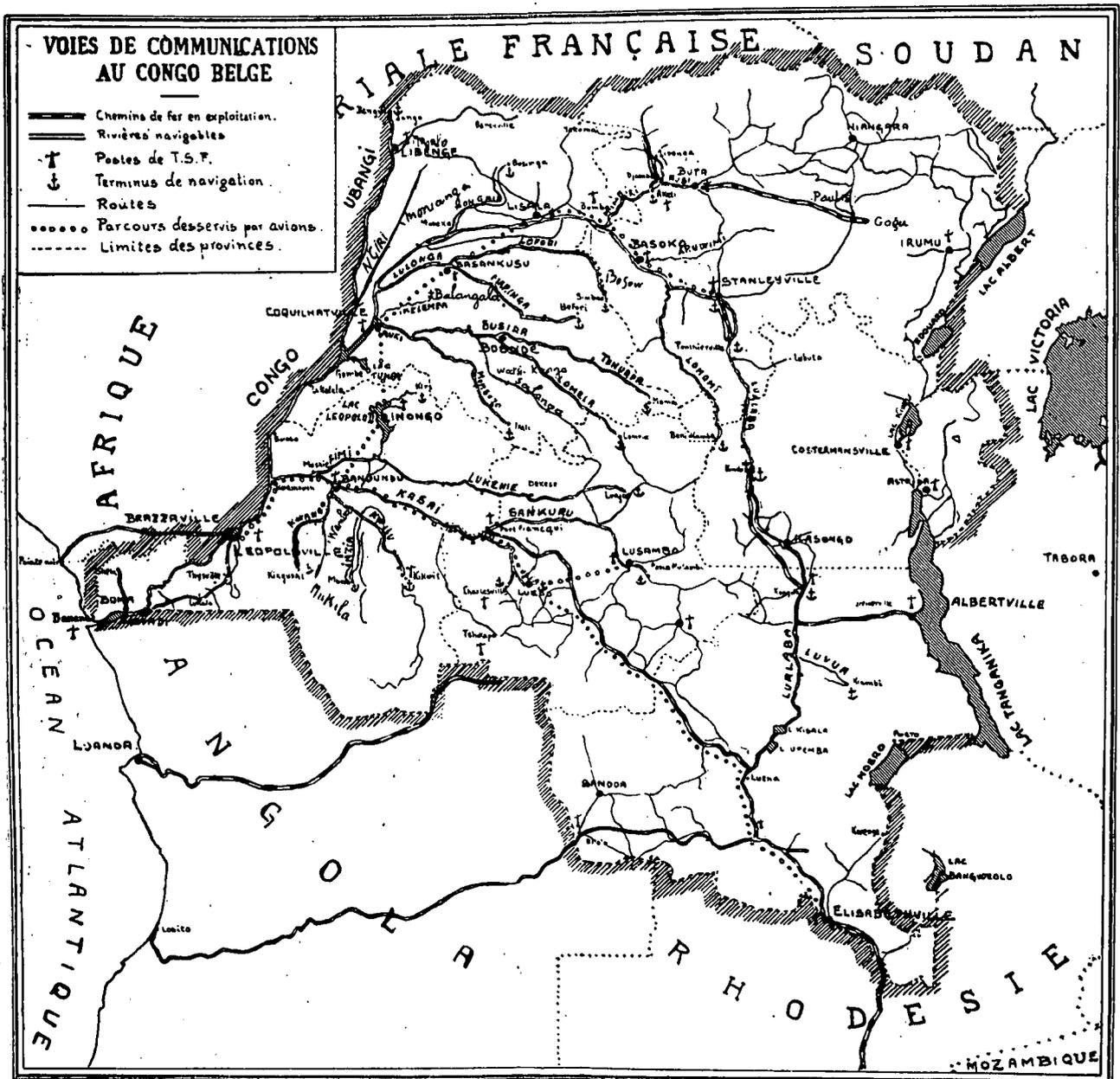
l'un le Katanga, par la ligne Port-Francqui-Bukama qui rejoint le chemin de fer du Katanga;

l'autre la région des Grands Lacs et le Kivu, par le réseau mixte dont nous venons de parler, qui com-

mence à Stanleyville et qui bifurque à Kabalo, par une voie ferrée atteignant le lac Tanganika;

le troisième, les riches régions cotonnières des Uele, du Nepoko et des mines d'or de Kilo-Moto, par le réseau mixte, ferroviaire et routier, qui commence à Aketi.

Il en est résulté que les armements fluviaux ont dû s'organiser de telle sorte qu'ils réalisent, pour le transport des passagers et des sacs postaux, des services réguliers, aussi rapides que possible, qui donnent correspondance, aux extrémités de leurs deux grandes lignes, aux trains courriers des chemins de fer. Pour le transport des marchandises et des produits, il fallut rechercher la formule qui, tout en réduisant au minimum la durée des parcours, conservât à la voie d'eau l'avantage du bon marché qui constitue sa principale qualité.



Le réseau fluvial navigable facilite, de plus, la pénétration politique, administrative et économique, dans toutes les régions qu'il dessert.

L'étendue et la dispersion des affluents du fleuve corrigent, à cet égard, ce que la géographie du bassin conventionnel du Congo présente de défavorable.

Les transports fluviaux constituent, en fait, à peu près les seuls moyens de communication réguliers, suffisants et économiques, dans les deux tiers de la Colonie. Ils sont, par conséquent, un facteur essentiel de sa vie régulière et de son développement.

Les grandes fonctions que nous venons d'esquisser conditionnent l'aspect économique et politique du problème des transports fluviaux au Congo.

Les caractéristiques du milieu cosmique déterminent, à leur tour, les facteurs techniques qui en limitent les possibilités.

Résumons-les rapidement.

Les voies d'eau congolaises présentent de bien faibles analogies avec celles de nos cours d'eau d'Europe.

Sans doute, leur utilisation se heurte aux principales difficultés inhérentes aux fleuves à faible profondeur ou à forte pente de l'Europe centrale ou occidentale, comme le Rhin, le Danube, le Rhône ou l'Elbe, mais elles en rencontrent beaucoup d'autres encore, qui sont causées par le milieu équatorial.

La largeur de la plupart des rivières africaines est beaucoup plus grande que celle des fleuves de notre vieux continent. Ainsi, pour le Congo, elle varie de 1 à 15 kilomètres. Toutefois, les îles et îlots sont nombreux.

Le bassin fluvial est traversé, vers son premier tiers supérieur, par l'Équateur. Les affluents prennent leur source, en général, au delà des deuxièmes parallèles nord et sud, c'est-à-dire dans des régions où les précipitations atmosphériques sont beaucoup plus fortes en saison des pluies qu'en saison sèche. Il en résulte que les variations des plans d'eau sont importantes, — elles atteignent jusqu'à cinq mètres, — et que les inondations sont fréquentes, sinon régulières.

Presque toute l'année et partout, les eaux charrient de nombreux détritiques végétaux : herbes, branchages, grosses branches et parfois même des arbres tout entiers; ceux-ci finissent souvent par se déposer sur les hauts fonds ou dans des anfractuosités des rives; ils constituent alors des obstacles redoutables pour les bateaux, que les navigateurs appellent « snags ».

Le lit des rivières est semé de seuils, soit rocheux, soit sableux.

Le profil des hauts fonds sableux change souvent d'une saison à l'autre, ce qui a pour conséquence de faire varier les routes de navigation. Ces déplacements sont quelquefois importants et rapides, surtout au moment des crues ou des décrues.

D'une façon générale, le courant des rivières est relativement modéré (de 3 à 5 kilomètres-heure) parce que la forme générale du Congo est celle d'un plateau légèrement incliné vers la chaîne de montagnes qui borde l'Atlantique. Cependant, plusieurs affluents

ont un courant violent dans certaines de leurs sections, surtout vers l'amont.

En résumé, les principaux obstacles que la navigation rencontre sont constitués, soit par des fonds rocheux (Haute-Lukenié, Haut-Ubangi, Haut-Kasaï), soit par des hauts fonds sableux (fleuve, Kasaï, Sankuru, Busira, Lulonga, Wamba), soit par des sinuosités brusques (Lukenié, Kwilu, Haute-Lomela, Haut-Lopori, Haute-Wamba, Haute-Tshuapa), soit par des galeries forestières surplombantes (Lukenié, Lulua, Haut-Lopori), soit par un fort courant (Lukenié), soit par des snags.

Pour aucune rivière de la Colonie, on ne dispose de carte fluviale tenue à jour, parce qu'il n'a guère été possible de faire des relevés cartographiques complets. Dans les quelques cas où l'on a pu y réussir, il est impossible, en pratique, que l'on observe annuellement les variations des fonds, pour corriger le tracé des routes de navigation.

Pour les cours d'eau les plus importants, on possède simplement les levés effectués à la boussole ou au sextant, qui donnent le croquis approximatif des routes reconnues au moins une fois.

Le balisage, là où il existe, est réalisé à l'aide de bouées et de signaux fixés sur les rives et les îles. Sur le fleuve et le Kasaï, il est actuellement assez bien tenu à jour. Le Sankuru, le Bas-Ubangi, l'Itimbiri, la Mongale, la Lulonga, le Kwilu, le Haut-Kasaï ont été balisés; les routes de navigation y sont vérifiées, autant que possible, chaque année.

Les types de bateau utilisés au Congo s'inspirent, dans une certaine mesure, des formules expérimentées à l'étranger; dans le Mississipi et le Nil surtout, pour les unités à passagers; dans la batellerie européenne des grands fleuves tels que le Rhin et le Danube, pour les porteurs et le matériel de remorquage.

Il faut reconnaître cependant que, trop longtemps, on n'a pas tiré un parti rationnel de l'expérience étrangère et qu'on a souvent adapté, d'une manière fort imparfaite aux particularités du milieu équatorial, les conclusions qu'elle proposait. Il ne faut pas trop s'en étonner, quand on pense que les premiers bateaux furent lancés, en 1882, par Stanley, à une époque où l'on ignorait tout des conditions réelles de la navigation dans la Colonie et que, depuis lors, les flottilles fluviales congolaises se sont développées très rapidement. Leur tonnage de jauge total a passé de 25 tonnes en 1882, à 650 tonnes en 1897, 3.500 tonnes en 1904, 19.000 tonnes en 1914, pour atteindre 80.000 tonnes en 1933. Entretemps, l'étude et, par voie de conséquence, la connaissance du milieu en général, et des rivières en particulier, ne put être menée avec la rigueur, la continuité, ni surtout les gros moyens financiers qu'elle eût nécessités, vu l'immensité de la tâche à accomplir. On dut se contenter d'approximations. Les solutions techniques s'en ressentirent fatalement.

Le matériel fluvial, composé de bateaux à fond plat, est conçu pour naviguer avec un tirant d'eau minimum, qui varie de 1 m. 40 sur le fleuve même, à 1 m. 10 dans le Kasaï, 85 cm. dans l'Itimbiri et 80 cm. dans

les autres rivières navigables figurées dans la carte. Leur largeur et leur encombrement longitudinal ne peuvent pas être trop forts, afin qu'ils puissent s'inscrire facilement dans les courbes.

Les coques ont un creux relativement faible. Les aménagements pour Européens comme pour indigènes sont, sauf exceptions, disposés sur des ponts supérieurs.

Les bateaux sont mus par des propulseurs constitués, le plus souvent, par des roues à aubes, disposées à l'arrière; les roues de côté sont encore rares. L'hélice est relativement peu utilisée.

Porteurs, remorqueurs et chalands sont conçus de manière à garantir des transports réguliers en toutes saisons, sauf impossibilité majeure, quitte à réduire le coefficient d'utilisation dans de fortes proportions, atteignant parfois jusqu'à 16 p. c. (2).

Si l'on rapproche ces exigences des conditions dans lesquelles il faut travailler, si l'on réalise que les communications télégraphiques sont très lâches (bien qu'on y remédie progressivement par l'équipement de certains bateaux au moyen de postes de téléphonie sans fil), si l'on se rend compte de ce que le trafic au Congo n'est, presque nulle part, partagé entre le rail, la route et la voie d'eau, mais que, en fait, quasi tout doit passer par la voie fluviale, on aura une idée approximative de la complexité du problème à résoudre, d'autant plus que la main-d'œuvre dont on se sert, n'a pas encore acquis les qualités de la main-d'œuvre européenne, quelque soin que l'on prenne à l'éduquer.

L'augmentation brusque de la production congolaise, après la guerre, plaça le pays devant un grave problème.

De 24.614 tonnes en 1913, les exportations de notre Colonie passèrent à

82.843 tonnes en 1919,

85.652 tonnes en 1920.

Pour parer à l'augmentation rapide des besoins de transport après la guerre, M. Franck, alors ministre des Colonies, décida de faire sortir les transports fluviaux du domaine de l'administration. Le 29 septembre 1920, il constitua la Société nationale des Transports Fluviaux au Congo (*Sonatra*). Cette société, organisée d'une manière commerciale, reprit à l'Etat une flotte d'environ 5.000 tonnes; elle la porta fin 1924 à près de 12.000 tonnes. Dans l'intervalle, les exportations de la Colonie avaient passé de 85.652 tonnes en 1920, à 125.710 tonnes en 1921 et à 166.192 tonnes en 1922. Mais à cette époque, les besoins de transport semblaient devoir croître rapidement, notamment pour l'équipement industriel du Congo et la construction de nouvelles voies ferrées. Il apparut sage, dès lors, d'étudier le problème dans son ensemble, en tenant compte, non seulement des facteurs économiques, mais aussi des facteurs politiques et sociaux qui conditionnent son développement.

(2) Dans l'Itimbiri, les chalands de 800 tonnes de jauge ne peuvent charger que 125 tonnes environ pendant les deux mois d'éclage, soit vers février-mars.

En 1924, le ministre des Colonies institua une commission chargée de l'étude des transports au Congo. Celle-ci s'attacha, tout d'abord, à « définir la situation des transports telle qu'elle se présentait dans le présent, ensuite à déterminer les besoins auxquels il y aurait lieu de faire face sur-le-champ, et ceux auxquels il faudrait satisfaire dans un avenir s'étendant jusqu'en 1930 » (3).

Le problème fut traité de manière « à aboutir à des recommandations d'ordre pratique, quant au travail à exécuter et aux commandes de matériel à passer, afin de pourvoir aux besoins futurs du trafic ».

La Commission préconisa notamment l'achat de bateaux de types divers, non seulement pour augmenter la capacité de transport offerte sur le réseau fluvial, mais aussi pour améliorer le rendement industriel des flottilles, en accélérant la rotation du matériel et en abaissant le prix de revient de la tonne-kilomètre.

Au point de vue de l'organisation commerciale des transports, la Commission recommanda de créer des services réguliers sur le fleuve et les affluents, « les produits dans les biefs à production faible n'étant chargés qu'au fur et à mesure des demandes » et de commander des bateaux calant 50 cm. légers, pour repousser vers l'amont les terminus accessibles aux transporteurs publics.

Elle préconisa, de plus, l'amélioration des services de balisage en général, mais plus spécialement du Kasai qui devait devenir, dès l'ouverture au trafic du chemin de fer du Bas-Congo au Katanga, soit dès 1928, un des chaînons de la voie nationale d'évacuation du cuivre katangais.

L'Union nationale des Transports Fluviaux (*Unatra*), société congolaise à responsabilité limitée, constituée en 1925, se vit, en fait, imposer pour tâche la réalisation de ces divers buts, que précisait un cahier des charges prévoyant l'organisation systématique de la pénétration économique dans les affluents, par l'aménagement de services auxiliaires de transports réguliers, donnant correspondance aux grandes dorsales du fleuve et du Kasai.

#### B. — AMÉLIORATIONS DES CONDITIONS MATÉRIELLES.

##### a) La voie.

La Commission des Transports de 1924 avait demandé que le balisage des rivières navigables « depuis Banane jusqu'aux points les plus extrêmes du Haut-Congo » fût organisé de façon à « mettre en valeur le réseau fluvial, de « telle sorte que sa capacité pût être considérée comme illimitée » (4).

On se doute bien qu'un travail d'une telle ampleur, qui eût coûté fort cher, ne fut pas réalisé intégralement. Cependant, le service hydrographique, qui avait dans ses attributions, notamment, le nettoyage et la signalisation des routes dans les rivières navigables, a subi des modifications successives, qui ont eu pour but et pour résultat d'améliorer son efficacité.

En dehors du balisage, dont nous avons parlé ci-des-

(3) Voir *Rapport général*, Bruxelles, Goemare, 1924.

(4) Voir rapport cité plus haut, Bruxelles, Goemare, 1924, p. 99.

sus, il entreprit, pendant plusieurs années successivement, des travaux d'observation systématique et de dragage aux époques les plus favorables pour l'étude des fonds, notamment dans le Kasai, dans la rade de Port-Francqui et dans l'Itimbiri. Pour cette rivière, véritable porte d'accès aux riches régions des Uele, ces travaux eurent pour résultat de permettre l'utilisation de chalands de forte capacité (350 à 800 tonnes) pendant toute l'année, jusqu'au port d'Aketi, alors que, précédemment, on passait avec peine à l'étiage avec des bateaux de 35 à 40 tonnes.

Le nettoyage, comprenant l'enlèvement des snags et l'ébranchage des arbres surplombants dans les tournants, fut fait méthodiquement, d'après un programme étudié avec soin, de façon à améliorer les conditions de navigation dans les affluents, qui sont les voies de pénétration les plus appropriées vers les régions productrices de l'intérieur.

Ils permirent de réaliser de grands progrès, notamment dans la Mongala et l'Inzia.

b) *Le matériel.*

En 1925, au moment de la constitution de l'Unatra, la capacité des flottilles qui étaient en service sur le haut fleuve et les affluents, était de 20.000 tonnes environ, dont 16.000 tonnes pour l'Unatra, se décomposant en soixante-quatre automoteurs et quatre-vingt-sept barges.

De 1925 au début de 1936, le Congo vécut une ère de modernisation et de concentration du matériel fluvial.

De nombreux bateaux, dont beaucoup d'un type absolument nouveau, furent mis en service.

Plusieurs unités existantes furent aménagées, soit pour offrir de meilleures conditions de transport, soit pour améliorer certains aspects de l'exploitation, soit pour augmenter leur rendement et, partant, abaisser les prix de revient de la tonne-kilomètre.

Par contre, les unités vieillies, démodées ou trop chères furent déclassées.

Pour le transporteur public plus spécialement, le matériel neuf, mis en service pendant la décennie considérée, représente 27.180 tonnes constituées par

4 s/w. de 800 tonnes .....	3.200 tonnes
12 barges de 750 tonnes .....	9.000 »
6 barges de 350 tonnes .....	2.100 »
3 barges de 450 tonnes .....	1.350 »
6 s/w. pour petits affluents .....	210 »
33 barges de 40 tonnes .....	1.320 »
2 barges à moteur .....	1.000 »
9 barges de 800 tonnes .....	7.200 »
2 barges à passagers .....	500 »
2 remorqueurs de 750 CV. ....	760 »
1 remorqueur de 900 CV. ....	540 »

27.180 tonnes

Les Huileries du Congo belge augmentèrent le tonnage utile de leur flottille, de 2.650 tonnes en 1925 à 8.250 tonnes en 1935.

Au chapitre modernisation et transformation, notons deux porteurs de 250 tonnes qui furent aménagés en bateaux pouvant transporter de cinquante-six à soixante-six passagers européens; d'autres steamers

mixtes furent modernisés de façon à améliorer les conditions de confort pour les passagers; cinq porteurs de 500 tonnes furent transformés en remorqueurs, équipés d'un crochet pour la traîne de chalands amarrés en flèche.

Les six steamers auxiliaires à passagers pour affluents, indiqués ci-dessus, furent modifiés et devinrent des remorqueurs, de même que deux auxiliaires de 65 CV., tandis que tous les anciens petits porteurs de 20 tonnes spécialisés pour les transports sur les affluents étaient standardisés, de façon à pouvoir transporter, dans de bonnes conditions, quatre passagers européens.

Trois barges de 350 tonnes furent agrandies de 15 m. de manière à porter leur capacité à 500 tonnes.

De plus, on vit s'opérer, entre les mains de l'Unatra, une certaine concentration des moyens de transport. Cette entreprise racheta à des tiers :

- 1 remorqueur de 250 CV.;
- 2 porteurs à moteurs de 150 tonnes;
- 1 porteur d'environ 600 tonnes (l'Afrique, qui est en voie de transformation en bateau-courrier et prendra le nom de *Reine-Astrid*);
- 2 barges de 650 tonnes;
- 4 barges de 150 tonnes;
- 2 barges de 140 tonnes;
- 20 unités d'affluents d'un tonnage variant de 15 à 60 tonnes;
- 22 barges de 20 à 50 tonnes.

En même temps furent déclassés, parce que vieilliss et trop chers d'exploitation, 22 automoteurs et 55 barges représentant un tonnage total de 6.180 tonnes.

En résumé, disons que la modernisation et la concentration des moyens de transport fluviaux, entre les mains de l'Unatra, peuvent être récapitulés par les chiffres suivants.

Unatra 1925 .....	16.000 tonnes
a) Nouveau matériel monté .....	27.180 »
c) Matériel racheté .....	4.700 »
d) Matériel déclassé : 6.180 tonnes.....	— »

Tonnage actuel (fin 1935)... 41.700 tonnes

La capacité nominale des flottilles et, notamment celle de l'Unatra, ne fut pas toujours utilisée complètement, comme le montre le tableau suivant.

	Capacité UNATRA	Tonnage en ligne UNATRA]	Capacité relative des unités en chômage, par rapport au tonnage utile total de la flottille
1925 .....	16.000	14.872	—
1926 .....	20.272	20.272	—
1927 .....	28.172	28.172	—
1928 .....	30.576	30.576	—
1929 .....	32.697	32.691	—
1930 .....	38.426	35.579	6,9 %
1931 .....	41.431	32.992	25,6 %
1932 .....	46.256	36.211	21,6 %
1933 .....	48.222	32.004	26,1 %
1934 .....	42.231	33.000	21,9 %
1935 .....	42.730	38.180	10,6 %

Il convient de noter que les bateaux en chômage le furent aussi bien à cause de la diminution des besoins de transport, consécutifs à la crise, que des modifications dans les méthodes d'exploitation, qui permirent une utilisation plus intensive du matériel de transport et, partant, augmentèrent le rendement des bateaux en service.

#### C. — LES MÉTHODES DE REMORQUAGE.

On sait que, partout où c'est possible, on s'est efforcé d'augmenter la charge transportée ou remorquée par unité de puissance des machines motrices.

En matière de transport par voie d'eau, on comprend aisément que la première solution qui vient à l'esprit, c'est l'augmentation du volume des coques logeant les propulseurs. Dans la plupart des cas, elle est mauvaise, notamment parce qu'elle oblige les bateaux porteurs à s'arrêter partout où il y a des marchandises à charger ou à décharger et qu'elle limite les parcours aux sections des rivières autorisant la navigation des bateaux à fort encombrement. Si, par contre, on adjoint au bateau remorqueur des chalands ou péniches chargés pour les principales destinations du parcours, on permet aux remorqueurs d'atteindre le terminus de la ligne, avec le seul chargement qui lui est destiné et, en fin de compte, on réalise une plus grande vitesse de rotation du matériel de transport, comportant un minimum de perte de temps pour les manutentions.

Le problème qui se pose est de savoir quel est le dispositif le plus simple, le plus facile et le plus économique pour constituer les convois remorqués.

Au Congo, on se borna longtemps, pour augmenter la capacité des bateaux porteurs, à leur adjoindre un ou deux chalands qui furent amarrés sur les côtés de l'automoteur.

Ce système, apparemment facile parce qu'il ne comporte aucune technique spéciale de navigation, offre de grands inconvénients. D'abord, il n'autorise normalement que le remorquage de deux et, très exceptionnellement, de trois ou quatre chalands; ensuite, l'ensemble ainsi formé est souvent lourd et dangereux à manœuvrer; enfin, il offre une résistance considérable à la marche.

Occasionnellement, on tenta le remorquage par poussée, qui consiste à placer, devant l'automoteur, un ou plusieurs chalands.

Cette méthode est appliquée constamment dans certains pays étrangers et, notamment, dans le Nil et le Mississipi. Elle servit dans le Rubi, en 1924, à amorcer l'évacuation des premiers cotons récoltés dans les Uele.

Au cours de son voyage au Congo, en 1921, M. le ministre Franck fut frappé par l'infériorité de la remorque à couple par rapport au remorquage en flèche régulièrement en usage sur les grands fleuves de l'Europe occidentale.

M. Franck décida d'envoyer sur place un spécialiste de la navigation intérieure, M. F.-J. Boel, constructeur de bateaux à Tamise. L'étude documentée que

M. Boel rapporta de son examen décida le Ministre à faire adopter le remorquage en flèche.

M. A. Ficq, administrateur-délégué de la *Sonatra*, fit adapter diverses unités à ce mode de transport. Des bateliers belges furent envoyés au Congo pour procéder aux premières expériences, en 1923.

En 1925, à la suite d'essais entrepris systématiquement, d'abord par la *Sonatra*, ensuite par la *Citas*, et enfin par l'*Unatra*, on introduisit en exploitation normale le remorquage à la traîne, tel qu'il se pratique sur les fleuves et rivières de l'Europe centrale et occidentale.

Les grands avantages de ce procédé peuvent être résumés en disant :

1° Qu'il permet la traction de sept chalands et même plus. La capacité de remorque est, en effet, fonction, notamment, de la résistance à la marche opposée par le courant; certaines sections de rivières n'autorisent que la traction de 1 T. 1/4 à 2 tonnes par cheval-vapeur; d'autres permettent de tirer jusqu'à 7 tonnes par cheval-vapeur (5).

2° Qu'il rend possible la distribution logique et facile du tonnage à transporter par le moyen de chalands qui sont déposés aux postes où le chargement doit être débarqué et qui sont repris à la descente par le remorqueur, sans qu'il en résulte aucune perte de temps pour le convoi;

3° Qu'il permet l'organisation des services de remorquage auxiliaires, donnant correspondance aux grands convois, sur les lignes principales, de façon à conduire les chargements dans les affluents, sans qu'il en résulte des transbordements qui, non seulement sont coûteux et font perdre du temps, mais aussi risquent de détériorer les marchandises.

L'ensemble de ces avantages se traduit par l'accélération des transports et l'abaissement de leur prix de revient par tonne utile.

A partir de 1930, des services réguliers par convois remorqués fonctionnèrent régulièrement sur les lignes du fleuve et du Kasai. Progressivement, ils furent prolongés par des lignes auxiliaires de remorquage qui venaient chercher puis ramener des chalands aux convois des grandes lignes :

dans l'Itimbiri, jusque Aketi, en 1930;

dans le Sankuru, jusque Lusambo, en 1931;

dans le Haut-Kasai, jusque Charlesville, en 1931;

dans la Mongala, jusque Businga, en 1932;

dans le Kwilu, jusque Kikwit, en 1932;

dans l'Ubangi, jusque Zongo (aux hautes eaux), en 1932;

dans l'Ubangi, jusque Libenge (basses eaux), en 1932;

dans la Lulonga, jusque Basankusu, en 1932;

dans l'Inzia, jusque Mushuni, en 1934;

dans la M'Fimi et la Lukenié, jusque Dekese, en 1935.

Fin 1935, les services réguliers de remorquage s'em-

(5) Voir JEAN LHOTELLIER, *Manuel du Batelier du Rhin*, Strasbourg, 1928, p. 85.  
G. HAELLING-FYROLLES, *Le Rhin, politique, économique et commercial*, Paris, 1921, p. 114.

boitant parfaitement, constituaient un vaste éventail sur onze rivières, comprises entre les 4° latitude nord et 5° latitude sud.

A son tour, le remorquage en poussée fut étudié systématiquement, de manière à examiner si, combiné avec la remorque en flèche et, dans certains cas, la remorque à couple, il ne pourrait pas conduire à augmenter le rendement de la flotte et à assouplir les méthodes de travail.

Après étude sur place du système adopté dans le Nil, on aboutit, en 1935, à réaliser des ensembles de 180 à 220 tonnes par poussée de deux ou trois chalandes de 40 tonnes devant des automoteurs de 20 tonnes, flanqués de chaque bord par une barge de 40 tonnes. L'aménagement des convois se fit sans frais spéciaux. Leur coût d'exploitation et leur vitesse de marche sont sensiblement équivalents à ceux des ensembles de 100 tonnes (l'automoteur et deux barges) utilisés antérieurement.

Le remorquage en poussée fut adopté progressivement au cours de l'année 1935 sur les lignes régulières, où l'on dut faire face à une augmentation du trafic, sans qu'il fût possible, pour des raisons économiques ou techniques, d'y remorquer en flèche.

Il en fut ainsi pour les services du Haut-Kasaï, de la Lulua, du Lopori, de la Maringa, de la Busira-Tshuapa.

Cette méthode facilita la politique de pénétration économique en profondeur car, à capacité de transport constante, elle libéra des automoteurs qui purent être affectés à d'autres services.

#### D. — AMÉLIORATION DE L'EXPLOITATION.

Depuis 1932, on s'était attaché, d'une part à repousser les terminus des services auxiliaires le plus en amont possible, d'autre part à créer des services tout à fait réguliers, progressivement sur tous les affluents navigables.

Le terminus des lignes auxiliaires fut porté, en 1932 :  
dans le Lopori, d'Itoko à Lokolenge;  
dans la Maringa, de Mompono à Befori;  
dans le Momboyo, de Luilaka-d'Isaka à Ikali.

Fin 1935 :

dans la N'Giri, de Bomongo à Monianga (hautes eaux);

dans le Lopori, de Lokolenge à Bosow.

En 1936 :

dans la Lomela, de Bokwankusu à Lomela;

dans la Wamba, jusque Mukila.

L'instauration de services réguliers, indistinctement, dans toutes les lignes desservies, dépassait le cadre des recommandations de la Commission des Transports de 1924.

Elle permit de vérifier, une fois de plus, ce que l'expérience avait souvent montré, à savoir que, dans les pays qui s'éveillent à la civilisation économique occidentale, le moyen de transport crée le trafic.

Au début de 1936, tous les services auxiliaires donnant correspondance aux deux dorsales du fleuve et du Kasaï, avec l'antenne de Léopoldville à Kiri et

Bolia dans la Lutoi, par le lac Léopold II, étaient dotés de services réguliers, au rythme de quatorze jours, fonctionnant d'après des horaires publiés.

Il s'agit des lignes :

Coquilhatville-Libenge (Ubangi);

Coquilhatville-Ikali (Momboyo-Luilaka);

Coquilhatville-Basankuru-Befori (Maringa);

Coquilhatville-Basankuru-Bosow (Lopori);

Lusengo-Businga (Mongala);

Coquilhatville-Boende-Bokwankusu (Lomela);

Coquilhatville-Boende-Ikela (Tshuapa);

Port-Francqui-Luebo (Lulua);

Kutu-Dekese-Kole et retour (Lukenié).

D'autres services auxiliaires, en correspondance avec les grands axes, fonctionnaient, au rythme de huit jours :

dans le Kwilu : entre Banningville et Kikwit.

Au rythme de vingt et un jours :

de Coquilhatville à Balangala (Ikelemba);

de Coquilhatville à Monianga (N'Giri).

Au rythme de vingt-huit jours :

de Coq à Ikoko-Mutaka (Lac Tumba);

de Banningville à Mukila (Wamba).

Au rythme de six semaines :

de Coquilhatville à Watsi-Kengo (Salonga).

Toutes ces lignes constituent autant de services courriers assurant, à la fois, le transport des passagers, des plis postaux, des marchandises et des produits. Leur capacité est assez élevée, grâce à la remorque en poussée, notamment dans la Lopori, la Maringa, la Tshuapa, le Haut-Kasaï et le Lulua.

La capacité kilométrique des transports de l'*Unatra* fut ainsi portée de :

223.724.279 tonnes-kilomètres en 1927,

à

310.603.292 tonnes-kilomètres en 1930,

407.761.984 tonnes-kilomètres en 1933,

520.107.030 tonnes-kilomètres en 1934,

et

588.000.000 tonnes-kilomètres en 1935.

Fin 1925, les services de ce même transporteur fluvial public s'étendaient sur une distance de 8.057 kilomètres; le remorquage en poussée était pratiqué sporadiquement sur le Ruki, aux hautes eaux, c'est-à-dire de fin avril à fin novembre en moyenne, et seulement entre Djamba et Buta, soit sur une distance de 90 kilomètres; le remorquage en flèche était pratiqué sur le fleuve sur une distance de 1.752 kilomètres.

En 1935, les distances totales parcourues par les services de l'*Unatra* atteignaient 9.460 kilomètres, le remorquage en poussée étant pratiqué sur 1.022 kilomètres, le remorquage en flèche sur 5.847 kilomètres.

Les modifications provoquées par la crise, dans les conditions de vie économique du Congo d'une part, le développement des transports interréseaux à destination ou en provenance des régions situées vers l'est du Congo d'autre part, firent apparaître la nécessité d'accélérer la rotation des services de transport.

A la différence de ce qui se pratique à peu près partout dans l'économie des transports fluviaux, pour lesquels on ambitionne rarement de joindre à l'avantage du bon marché celui de la vitesse d'acheminement, on sentit au Congo qu'il fallait accélérer les transports, si l'on voulait répondre aux besoins réels du milieu. Les causes en étaient diverses. La crise économique avait été caractérisée, notamment, par une mévente grave de beaucoup de marchandises importées. Les entreprises commerciales hésitaient à réapprovisionner en grande quantité et cherchaient plutôt à satisfaire aux besoins de leur clientèle, en alimentant souvent leurs magasins et comptoirs, par de petits assortiments fraîchement renouvelés.

L'apparition des articles japonais, vers 1932, provoqua certaines modifications dans les goûts des acheteurs et ne fit qu'accentuer cette tendance.

D'autre part, le crédit, rendu méfiant et cher comme au cours de toute crise, obligea nombre d'exportateurs à chercher, dans la vente de petits lots de produits, à accélérer la rotation de leurs fonds de roulement.

Enfin, pour concurrencer avec fruit les voies étrangères d'accès aux endroits limitrophes des frontières orientales de la Colonie, les transporteurs de la voie nationale durent s'organiser pour acheminer marchandises et produits de la mer aux lieux de consommation ou, inversement, des lieux de production à la mer, dans des délais aussi courts que possible.

Pour y arriver, il fallut établir des services de transport assurant des correspondances parfaites et rapides aux ruptures de charge.

C'est pourquoi, sur les deux grands axes de transport, c'est-à-dire le fleuve et le Kasai, on accéléra la vitesse et la fréquence des services pour les transports interréseaux. En même temps, on facilitait les opérations de transbordement aux points de jonction de la voie fluviale avec les chemins de fer et l'on prenait un ensemble de mesures d'organisation destinées à corriger les inconvénients de la pluralité des organismes transporteurs intervenants.

Les délais d'acheminement des marchandises en services interréseaux, d'Anvers au Katanga, furent ainsi ramenés de soixante jours à trente-neuf jours, la durée du transport des marchandises destinées au Tanganika via Matadi fut abaissée de quatre-vingt-cinq à cinquante jours.

L'augmentation du matériel, d'une part, l'élargissement et le perfectionnement des techniques de remorquage, d'autre part, permirent d'organiser des services d'abord plus réguliers, ensuite plus fréquents et plus rapides, enfin plus ramifiés et plus étendus dans le réseau des affluents.

Cette politique fut facilitée par l'utilisation judicieuse des ressources locales, surtout en main-d'œuvre.

On a trop souvent médité par ignorance, par parti pris ou par paresse des possibilités de la main-d'œuvre indigène. L'expérience montre que si l'on s'attache, avec patience et méthode, à instruire et éduquer les noirs, si l'on s'efforce à les stimuler comme tout être

sensible et raisonnable doit l'être, on arrive à faire d'eux des auxiliaires précieux, non pas seulement pour les besognes pénibles, mais aussi pour les travaux plus fins de mécanique, d'ajustage, d'électricité, pour la conduite des machines-outils, des locomotives, des bateaux.

Les résultats atteints, notamment sur les réseaux ferrés et routiers du Katanga, du Bas-Congo et des Uele sont probants à cet égard.

L'Unatra se préoccupa, dès 1925, de stabiliser et d'éduquer sa main-d'œuvre indigène. Un vaste programme fut mis en œuvre qui aboutit, en dix ans de temps, à fournir un contingent important d'ouvriers indigènes qualifiés dans les principales spécialités désirées. Nous citerons notamment :

- dix ajusteurs-mécaniciens;
- plus de vingt mécaniciens de bateaux;
- des bateliers;
- des constructeurs de bateaux automoteurs.

Fin 1935, dix-neuf unités d'affluents, dont trois remorqueurs, un remorqueur de rade de 200 CV. utilisé sur le Stanley-Pool, et trente-neuf chalands étaient conduits par des noirs. Les cadres de couleur comprennent, de plus, vingt mécaniciens de bateaux auxiliaires et dix chefs-mécaniciens de porteurs ou remorqueurs d'une puissance variant de 200 à 600 CV.

En même temps, une économie stricte dans l'utilisation de la main-d'œuvre et des mesures d'organisation appropriées permirent de réduire les cadres européens de plus de moitié et l'effectif ouvrier de couleur de 32 p. c.

Le résultat atteint doit être d'autant plus souligné que l'on avait mis sérieusement en doute, avant 1924, la possibilité d'appliquer au Congo certaines techniques de la batellerie européenne, comme le remorquage à la traîne, même en utilisant des Européens spécialisés.

Il a permis d'accentuer la pénétration économique vers l'intérieur de la Colonie en abaissant le coût des services auxiliaires, qu'il eût été impossible d'assurer à un prix supportable par les produits pauvres, s'il avait fallu continuer à confier à des Européens les fonctions subalternes de conducteur ou de mécanicien des petits porteurs de 20 tonnes remorquant deux barges de 40 tonnes.

Ainsi donc, l'utilisation judicieuse des éléments fournis par le milieu indigène si souvent décrié a constitué un facteur de progrès pour l'économie du pays.

Cette action faisait partie d'une politique d'ensemble destinée à garantir des tarifs bon marché, qui constituent l'avantage principal des transports par voie d'eau, caractéristique particulièrement précieuse pour le développement d'un pays aussi étendu et aussi éloigné de la mer que le Congo belge.

On ne pourrait mieux illustrer les résultats obtenus dans ce domaine qu'en rappelant les chiffres ci-après, cités dans le rapport présenté à l'Assemblée générale de l'Unatra, tenue le 13 octobre dernier.

ANNÉES	Tonnage chargé	Tonnage-km. réalisé	Voyageurs blancs	Voyageurs noirs	Dépenses d'exploitation	PERSONNEL D'AFRIQUE AU 31 DÉCEMBRE	
						blanc	indigène
						1925.....	144.283
1927.....	186.169	154.333.861	8.358	43.521	46.667.331,94	280	4.939
1929.....	203.171	163.900.098	9.288	49.659	50.254.363,—	276	4.287
1931.....	150.983	146.289.035	7.806	47.408	42.745.305,73	162	2.675
1933.....	167.290	170.269.261	4.598	21.358	29.542.241,95	132	2.344
1935.....	260.030	267.041.940	3.913	20.428	24.406.000,—	127	2.500

#### E. — POLITIQUE TARIFAIRE.

Les méthodes tarifaires devaient nécessairement être influencées par la politique générale que nous venons d'esquisser. Elles en sont, du reste, l'aboutissement logique.

Les tarifs, qui avaient été réajustés aux valeurs réelles du franc en septembre 1925, juillet 1926 et février 1927, furent aménagés et abaissés successivement les 1<sup>er</sup> août 1928, 15 septembre 1930, 1<sup>er</sup> avril 1933, 1<sup>er</sup> février 1935, à mesure que la réduction progressive des prix de revient le permit.

De plus, les cartes de sectionnement des rivières du réseau, qui servent à l'application des tarifs par zones, furent modifiés de manière à abaisser les péages sur les affluents, pour accentuer la dégressivité, afin d'aider au développement des régions de l'intérieur qui s'éveillent à la vie économique et dans lesquelles les risques des entreprises sont maxima.

Le prix de vente moyen de la tonne transportée fut réduit de :

fr. 481,40 en 1930 (francs de 1926)  
à fr. 170,22 en 1935 (francs de 1935),  
soit donc de 65 p. c.

Entretemps, et dès août 1928, la concurrence des transporteurs particuliers s'accroissait. Les bateaux marchands qui, en réalité, sont le plus souvent des factoreries flottantes, offraient du fret correspondant à la capacité disponible de leurs cales, à des prix de sous-produits. Il en résulta une lutte assez âpre, sur le marché des frets, qui se caractérisa par l'obligation, pour le transporteur public, de consentir des rabais et de conclure certains accords particuliers pour s'assurer des chargements. Il ne put cependant le faire que dans le cadre tracé par son cahier des charges qui lui imposait, notamment, la règle de l'égalité de traitement à égalité de conditions.

Fin 1926, le gouvernement créa le Comité permanent de Coordination des Transports, qui groupe les dirigeants des entreprises chargées des services publics de transport et de manutention. Il a pour mission d'harmoniser, dans toute la mesure du possible, les méthodes de travail, de manière à créer une unité d'action qui facilite les opérations de transit d'un réseau à l'autre, accélère l'acheminement des marchandises et aménage les tarifs, sous réserve d'approbation du gouvernement, pour répondre aux besoins de la clientèle et aux nécessités de l'économie congolaise.

C'est dans le cadre de l'action de ce Comité de Coordination que la politique tarifaire de l'Unatra évolua, dès lors.

Elle visa, d'accord avec le gouvernement de la Colonie :

1<sup>o</sup> à traduire effectivement la solidarité profonde qui unit les transports à l'ensemble de l'économie du pays, en créant des tarifs à échelles variant parallèlement aux cours de vente des produits transportés;

2<sup>o</sup> à repousser vers l'est l'arrière-pensée de Matadi, en créant des tarifs interréseaux qui soient, au plus, égaux à la parité des frets et frais de voies concurrentes étrangères;

3<sup>o</sup> à favoriser l'éclosion ou le développement d'activités nouvelles, en créant des tarifs globaux spécialement bas, qui répartissent les sacrifices de fret à consentir, d'une manière rationnelle, entre les différents réseaux intervenants.

Des tarifs à échelles mobiles furent créés, en 1930, pour abaisser le prix du transport des produits fortement atteints par la crise, tels que les palmistes, l'huile de palme, le coton, le café, le cacao, les bois.

Ils furent remplacés, en juillet 1931, pour les matières premières dont l'effondrement des cours menaçait de tarir l'activité des trois quarts de la Colonie, par des tarifs fixes, très bas, déterminés par le gouvernement de la Colonie. Celui-ci s'engageait, en retour, à rembourser le déficit qui en résulterait pour les entreprises de transport, à concurrence des rabais imposés sur leurs tarifs normaux. Ce régime, dit des « dégrèvements massifs », fut appliqué au caoutchouc, au cacao, au café, au bois, au riz, aux palmistes, à l'huile de palme et au coton.

Il fut fortement critiqué. D'aucuns y virent une faveur consentie aux transporteurs publics. Il n'en était cependant rien, car ceux-ci avaient, seuls, l'obligation de faire des services postaux réguliers. De plus, on leur imposait un manque à gagner important, du fait qu'on les contraignait à pratiquer des tarifs déficitaires.

En réalité, par ce mécanisme, la Colonie maintint une activité réelle et, dans la plupart des cas, soutenue, parmi les populations indigènes, qu'il eût été dangereux pour le présent et l'avenir de laisser retourner à l'oisiveté.

Le régime des « dégrèvements massifs » prit fin le 31 décembre 1934. A partir de ce moment on mit de nouveau en vigueur des tarifs à échelles, variant avec

les cours de vente, pour les principaux produits d'exportation, c'est-à-dire le coton, l'huile de palme, les palmistes et le caoutchouc.

D'autre part, quinze tarifs globaux particulièrement favorables ont été créés, en faveur de produits qui méritaient d'être soutenus, tels que le maïs et les bois.

Enfin, quatre tarifs interréseaux à l'importation et cinq tarifs interréseaux à l'exportation, basés sur la parité du coût des voies étrangères concurrentes, ont été établis au bénéfice des régions situées vers la frontière orientale. Le nombre de leurs rubriques varie suivant les nécessités du moment. Ils ont permis d'importer par Matadi, en 1933, 5.351 tonnes et en 1935, 19.063 tonnes de marchandises, qui, sinon, auraient emprunté presque en totalité les voies étrangères.

Les produits, amenés à la voie nationale grâce aux tarifs interréseaux à l'exploitation, ont représenté : en 1933, 1.325 tonnes ; en 1935, 4.032 tonnes. Ceci, abstraction faite des tonnages de cuivre katangais, évacués via le Kasai, qui ont atteint en :

1928.....	9.629 tonnes
1929.....	31.644 »
1930.....	40.670 »
1931.....	43.598 »
1932.....	20.670 »
1933.....	41.760 »
1934.....	66.052 »
1935.....	74.794 »

#### F. — RÉSULTATS.

Pour nous résumer, nous donnons dans un tableau d'ensemble la comparaison des importations et des exportations par Matadi, de 1925 à 1935, avec les tonnages transportés à la montée et ou à la descente par les armements fluviaux.

ANNÉES	Importations par Matadi	TRANSPORTS FLUVIAUX (MONTÉE)		
		Totaux	Tiers	Unatra
1925 ..	115.008	68.555	10.991	57.564
1926 ..	150.265	66.324	14.866	51.458
1927 ..	177.962	77.142	10.810	66.332
1928 ..	177.601	76.177	28.364	47.813
1929 ..	197.833	80.611	21.648	58.963
1930 ..	230.772	96.879	31.134	65.745
1931 ..	173.290	67.483	21.188	46.295
1932 ..	104.197	44.730	17.077	27.653
1933 ..	81.143	54.009	18.415	35.594
1934 ..	73.635	60.833	17.983	42.850
1935 ..	80.666	83.241	21.066	62.175

ANNÉES	Exportations par Matadi	TRANSPORTS FLUVIAUX (DESCENTE)		
		Totaux	Tiers	Unatra
1925 ..	109.101	104.606	24.444	80.162
1926 ..	110.343	107.669	35.055	72.614
1927 ..	108.046	98.736	21.402	77.334
1928 ..	127.157	132.427	47.983	84.444
1929 ..	157.397	152.126	48.972	103.154
1930 ..	166.166	154.019	50.204	103.815
1931 ..	152.125	147.701	57.657	89.044
1932 ..	150.992	143.958	62.812	81.146
1933 ..	199.839	183.672	70.232	113.440
1934 ..	228.788	213.909	72.911	140.998
1935 ..	260.247	254.458	75.843	178.615

Mil neuf cent trente-six a trouvé le réseau fluvial équipé et organisé pour le rôle qu'il doit jouer dans le développement de la Colonie.

Les enseignements de l'expérience aideront à le maintenir à la hauteur de la tâche considérable qui lui incombe et que, parfois, on sous-évalue.

## LE PREMIER RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION BANCAIRE

La Commission bancaire, instituée le 9 juillet 1935 afin de mettre en œuvre les principes généraux énoncés dans l'arrêté royal n° 185 du même jour sur le contrôle des banques et d'adapter cette réglementation aux besoins de l'activité économique, vient de mettre en circulation son premier Rapport annuel.

Le Rapport permet de suivre la Commission dans l'interprétation d'une législation présentant beaucoup de points obscurs, et dans la mise sur pied de l'appareil de contrôle. Si l'examen de cette question occupe dans le Rapport une place prépondérante, c'est parce que l'ensemble des décisions prises depuis sa mise en vigueur constitue une base fondamentale pour l'activité future de la Commission, une mise en évidence de la volonté du législateur, souvent cachée sous une expression malhabile ou fragmentaire; c'est aussi parce que la connaissance des solutions données à différents problèmes d'interprétation « sera un élément de sécurité pour les entreprises dont l'activité est dans une certaine mesure réglementée par cette législation ».

Comme nous venons de le dire, le Rapport ajoute au rappel des fondements légaux de l'action exercée par la Commission bancaire, les interprétations que celle-ci en fit, la plupart du temps à la faveur de cas d'espèce. Il nous conduit ainsi parmi toutes les modalités d'application relatives à la définition des banques; à l'application du nouveau statut bancaire aux banques belges à l'étranger; aux établissements exemptés du contrôle: caisses d'épargne privées, entreprises autres que les banques de dépôt recevant des dépôts, et entreprises financières; à l'établissement de la liste des banques; à la protection de la profession de banquier; aux fusions; au statut transitoire des sociétés coopératives et unions du crédit; aux règles se rapportant au capital, aux réserves légales, aux bilans et comptes de profits et pertes; aux participations dans les sociétés commerciales; au statut des administrateurs et dirigeants de banque et à celui des réviseurs. Il est impossible de reprendre tous ces points par le menu. Arrêtons-nous cependant un instant aux questions essentielles.

L'un des principes fondamentaux de la réforme bancaire est celui qui prohibe la formule des banques mixtes, interdiction déjà inscrite dans l'arrêté royal du 22 août 1934, dans le but d'éviter les dangers inhérents à un système bancaire qui exerce à la fois une activité commerciale et qui contrôle des filiales industrielles. C'est pourquoi le nouveau système inauguré chez nous et qui tend à orienter l'évolution des institutions de crédit vers « le type de la banque de dépôts

pure, collaborant intimement avec le commerce et l'industrie, mais indépendante d'eux » (1), a provoqué une modification de structure profonde.

Toutes les banques mixtes visées par la loi se sont scindées dans les délais prescrits; mais dans de nombreux cas, la scission n'a été et n'est encore que comptable, tout au moins dans une large mesure. Reprenons les termes suggestifs du Rapport: « La nouvelle banque a été constituée par l'ancienne, muée en société financière; cette société financière a souscrit le capital de la nouvelle banque et lui a fait apport de la partie de son actif et de son passif correspondant à l'activité bancaire proprement dite; la société financière détient, par contre, les participations visées par l'article 14, dont la valeur excède dans plusieurs cas le montant des fonds propres de la société financière; dans ces cas, l'équilibre n'a pu être établi que par l'obtention par la société financière de crédits qu'elle a sollicités, soit de la nouvelle banque, soit de sociétés amies, soit des deux.

» Il en est résulté entre les banques et les sociétés financières issues de la banque mixte originale une double relation: le capital de la nouvelle banque a été souscrit par la société financière; la société financière est devenue débitrice de la nouvelle banque à concurrence de sommes parfois importantes.

» Sans doute, l'application intégrale des dispositions de l'article 14 ne pouvait-elle être immédiate et cette situation était-elle, dans une certaine mesure, inévitable.

» Mais son maintien irait à l'encontre du but de la réforme et serait même contraire au principe suivant lequel l'activité bancaire est dorénavant réservée aux banques. On peut même se demander si les sociétés commerciales autres que les banques, et partant les sociétés financières, peuvent encore posséder dans des banques des participations, quelle que soit la forme de ces participations.

» Quoi qu'il en soit, il importe de se rendre compte que, si les sociétés financières sont autorisées à garder au moyen d'importantes participations dans le capital des banques issues de la scission le contrôle de ces banques, elles réunissent dans leur chef tous les éléments de l'actif de l'ancienne banque mixte.

» Dans l'hypothèse où une telle situation serait conforme au texte de la loi, il importerait encore davantage que la gestion des banques fût tout à fait indépendante de celle des sociétés financières. »

(1) Rapport au Roi.

Conclusion : la lettre de la loi a été respectée, mais la Commission a le devoir incessant d'en faire observer l'esprit. Elle s'y est appliquée en élaborant certains principes qui ont déjà remédié partiellement à cet état de choses. En attendant, elle veille à ce que la gestion de la banque soit assurée d'une manière complètement indépendante par rapport à celle de la société financière. En outre, elle veille à ce que les crédits accordés par les banques aux trusts présentent des conditions de sécurité et de liquidité suffisantes, et recommande un apurement rapide des situations anormales. Dans divers cas, des sociétés financières, débitrices envers les banques, ont pris, à l'intervention de ces dernières, des mesures en vue de régulariser ces situations, notamment en procédant à des aménagements de leurs bilans et à certaines réalisations de titres.

La Commission ne peut assurer par elle-même un contrôle de chaque instant. Ce contrôle, tel qu'il résulte de la législation nouvelle et des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, est assuré dans les banques par les réviseurs, dont la fonction est double. D'une part, ils ont à remplir avec plus d'efficacité les fonctions de commissaires, et d'autre part, ils ont à contrôler l'application des mesures légales et réglementaires concernant l'activité bancaire. « De ce point de vue, son activité a le caractère d'une véritable fonction publique, que souligne le serment qui lui est imposé. L'intérêt que, comme tel, il a à défendre n'est plus d'ordre privé : il doit contribuer, dans les limites de sa fonction, à assurer le fonctionnement normal de l'organisation bancaire ainsi que la protection de l'épargne. » Comme le fait remarquer la Commission, les candidats réviseurs doivent être agréés par elle, mais le choix des candidats est fait par les banques elles-mêmes. D'où une critique de principe faite dès le début : le mode de désignation des réviseurs assure-t-il à ceux-ci toute l'indépendance désirable? Force est de constater que, le législateur n'ayant pas voulu engager directement la responsabilité de la Commission en lui permettant de constituer elle-même un corps de réviseurs, l'indépendance et la compétence de ceux-ci ne peut être assurée que d'une manière indirecte. Par ailleurs, le législateur a pris nombre de précautions à cet égard, et dans beaucoup de cas la Commission s'efforce d'assurer à la fonction la réalisation aussi complète que possible de son essence. Elle recommande notamment l'usage de la faculté laissée aux réviseurs de se faire aider par des assistants agréés par la banque, ce qui est un moyen de rendre le contrôle plus effectif. De plus, elle a usé de ses pouvoirs pour ajuster le montant de certaines rémunérations manifestement inadéquates; chose nécessaire, car le montant de ces rémunérations est déterminé librement, dans l'état des choses d'aujourd'hui, par une convention entre les banques et le réviseur.

Il sera intéressant de suivre l'effet utile obtenu par l'action des réviseurs, et sans se laisser hypnotiser par

certaines institutions étrangères, qui ont également leurs défauts (2).

La mission de la Commission bancaire ne se borne pas seulement à la surveillance des institutions de crédit, elle s'étend également au contrôle de l'émission des titres. Précisons que les dispositions relatives à ce contrôle, s'inspirant de la nécessité de protéger l'épargne, visent avant tout les conditions de publicité dans lesquelles se font les émissions. Elle ne substitue donc pas la responsabilité de la Commission Bancaire à celle des souscripteurs dans l'appréciation de la valeur des titres émis. Telle quelle, l'action de la Commission a cependant une importance primordiale, car elle est un des moyens de lutter contre la crise. En effet, son intervention a pour objet de permettre les observations que dicte l'intérêt général et non point tel ou tel intérêt particulier. La Commission dispose à cet égard de moyens assez efficaces, bien que limités.

Le Rapport au Roi précédant l'arrêté royal du 9 juillet 1935 prend soin de rappeler ces principes :

« La Commission bancaire n'aura aucun pouvoir d'interdire une opération.

» Elle ne pourra que conseiller, recommander, quelquefois ajourner ou modérer, dans l'exécution.

» Elle n'aura jamais à se prononcer sur le fond des affaires, et il doit être entendu, sans aucun doute possible, que le fait pour une émission de n'avoir rencontré aucun obstacle, de n'avoir subi aucun délai, ne signifie pas autre chose que ceci : qu'à ce moment, il n'y avait pas, sur le marché des capitaux, une concurrence avec d'autres émissions de nature à faire craindre un appel momentanément excessif aux capitaux disponibles. »

Elle n'a donc pas le droit d'approuver telle ou telle opération déterminée, mais dispose des pouvoirs nécessaires pour réduire, retarder et échelonner les émissions quand elle estime que les expositions, offres et ventes dont elle doit recevoir avis sont de nature à déséquilibrer le marché des capitaux. Jusqu'ici, la Commission est intervenue dans plusieurs cas d'émission d'obligations et d'actions. Son intervention est réellement efficace. Rappelons qu'elle a découragé des sociétés recourant à des modes de financement non appropriés, qu'elle a été amenée à demander à des entreprises qui songent à émettre des obligations si la marge de leurs bénéfices est suffisamment constante pour qu'il soit permis de présumer que le service des intérêts et de l'amortissement des titres sera normalement assuré, qu'elle subordonne la mise en souscription d'actions à la libération intégrale des titres s'ils sont offerts comme tels au public. Enfin, son action préventive, par voie de conseils, s'est développée avec une discrétion remarquable, mais avec fermeté.

Lorsqu'elle estime que l'exposition ou l'offre de vente publique dont elle est avisée se fait « dans des conditions qui peuvent induire les souscripteurs en

(2) Cf. A. POSE, *Les commissaires de surveillance dans les sociétés anonymes*, Bordeaux, 1924.

erreur sur la nature de l'affaire ou les droits attachés aux titres », elle peut, si les administrateurs ne tiennent pas compte de ses avis, interdire l'opération pendant trois mois, publier ces avis, ce qui équivaut à une condamnation, et même s'opposer à l'admission des titres à la cote.

Le contrôle de la publicité ne s'étend d'ailleurs pas uniquement aux émissions, mais encore à d'autres formes.

C'est ainsi qu'il est interdit aux banques « de se servir des fonds ou valeurs dont elles disposent pour exercer directement ou indirectement sur l'opinion publique une influence intéressée. Cette interdiction ne s'applique pas à une publicité commerciale faite ouvertement. » Afin de contrôler cette prescription, les banques doivent communiquer à la Banque Nationale de Belgique la comptabilité spéciale et détaillée de leurs frais de publicité, ainsi que de toutes indemnités et subventions quelconques ou de tous avantages gratuits qu'elles accorderaient. La Commission bancaire peut demander à la Banque communication de ces renseignements. Le Rapport constate lui-même que « la portée pratique de cette mesure paraît devoir être assez limitée. Il y a, en effet, de nombreux moyens d'exercer sur l'opinion publique une influence intéressée que la liste des dépenses visées à l'article 15 ne dévoilera pas, même si elle est tenue d'une manière scrupuleuse.

» Au surplus, on peut se demander si les banques réduites au rôle de banques commerciales pures auront encore intérêt à tenter d'exercer une influence sur l'opinion.

» Cela se comprend mieux dans le chef de banques mixtes ou de sociétés financières dont la situation peut profiter plus directement des mouvements des cours et des prix. Il est vrai que tant que les liens restent étroits entre les banques et les sociétés financières, cet intérêt subsiste indirectement dans le chef des banques. Mais ce ne seront peut-être pas elles qui feront les dépenses.

» Il semble donc que l'abus que l'on a voulu réprimer devrait l'être par une législation d'une portée plus étendue. »

Très sagement, l'arrêté royal, qui organise la Commission bancaire, a évité d'étendre sa mission au point d'organiser une espèce de contrôle universel du crédit, qu'il ne serait possible de concevoir qu'accompagné de grandes responsabilités et qui supposerait d'ailleurs une compétence également universelle.

En dehors de la Banque Nationale, qui a dans son domaine l'émission de la monnaie fiduciaire et le contrôle du crédit à court terme, la Commission relève que l'arrêté royal qui l'a constituée, ne s'étend pas aux établissements suivants : Institut de Récompte et de Garantie, Banque du Congo Belge, Caisse Générale d'Épargne et de Retraite, Société Nationale de Crédit à l'Industrie, Crédit Communal de Belgique, Caisse Centrale du Petit Crédit Professionnel.

Les raisons, d'ordre public, qui ont motivé cette règle, sont trop apparentes pour devoir être rappelées. Quant aux autres limitations, elles s'étendent aux sociétés financières, et aux caisses d'épargne privées et établissements visés dans la section II de l'arrêté n° 42.

On peut penser que la première de ces restrictions est discutable; mais la seconde ne l'est certainement pas puisqu'un Office spécial a été constitué pour surveiller les caisses d'épargne privées, et que par ses interventions effectives, il est en mesure d'exercer un certain contrôle sur beaucoup des établissements visés dans l'arrêté n° 42.

\* \* \*

L'action de la Commission « ne s'étend au marché de l'argent à court terme que dans la mesure où il s'agit des banques soumises à son contrôle et au marché de l'argent à long terme que dans la mesure où il y est fait appel pour le placement de valeurs mobilières par voie d'émissions publiques.

» L'action de la Commission bancaire est rendue de ce fait d'autant plus difficile qu'un grand nombre des opérations faites par les établissements, les entreprises et les intermédiaires qui échappent à son contrôle se traitent en dehors du marché. La politique générale du crédit risque d'en pâtir.

» Cet état de choses justifie à nouveau et surabondamment l'absence d'intervention de la Commission bancaire par voie de réglementation : pour être efficace, une réglementation devrait être générale; dans l'état actuel de la législation, elle ne pourrait être que partielle. »

La Commission bancaire dispose d'utiles moyens d'action dont les principaux sont : la proposition à l'approbation du Ministre des Finances et du Ministre des Affaires Economiques, d'un règlement déterminant la proportion qui doit exister entre les liquidités et les actifs aisément mobilisables des banques d'une part, et leurs engagements à vue et à court terme d'autre part; et la fixation par décision motivée prise à la majorité des deux tiers, sur avis conforme de la Banque Nationale de Belgique et de l'O. R. E. C. entendu, des taux d'intérêt maxima applicables à certaines catégories d'opérations de crédit spécifiquement déterminées. « Les pouvoirs qui sont ainsi confiés à la Commission Bancaire ont pour but de lui permettre de prévenir des excès, tant en période d'expansion qu'en période de contraction de crédit.

» En période d'expansion, en élevant le rapport que les banques doivent maintenir entre leurs liquidités et leurs engagements à court terme, la Commission bancaire peut limiter leurs possibilités de crédit et contribuer ainsi à préserver l'équilibre du marché des capitaux à court terme.

» Dans les mêmes circonstances, en ajournant ou échelonnant les expositions, offres en ventes ou ventes

publiques de titres ou valeurs, la Commission bancaire peut contribuer à prévenir un déséquilibre du marché des capitaux à long terme que ne manqueraient pas de provoquer des appels trop fréquents ou trop importants.

» En période de contraction, au contraire, la Commission bancaire peut abaisser le rapport que les banques doivent maintenir entre leurs liquidités et leurs engagements à court terme.

» Elle peut également abaisser les taux d'intérêt applicables à certaines catégories d'opérations bancaires.

» Ces pouvoirs lui permettent, théoriquement, de faciliter le recours au crédit. »

La Commission bancaire a bien débuté. Il apparaît clairement que, dans l'avenir surtout, l'efficacité de la nouvelle institution bancaire dépendra de son adresse autant que de son autorité et que celle-ci reposera en grande partie sur l'autorité morale, que lui vaudront ses services et son organisation, dépourvus précisément de fonctions de gestion et à l'abri des influences étrangères. De cette façon, la Commission bancaire pourra, par une action continue et systématique, réaliser, avec un maximum de chances de succès, la protection de l'épargne publique confiée aux banques sous formes de dépôts, et éviter le déséquilibre qui pourrait être provoqué sur le marché par des initiatives inconsidérées ou en ordre dispersé.

\* \* \*

Il nous reste à jeter un coup d'œil sur cette partie du document qui est actuellement la moins abondante, mais qui, dans l'avenir, constituera sans nul doute l'une des bases du rapport annuel, la partie statistique.

Elle débute par un aperçu sur la structure bancaire. Le réseau des banques dites privées comprend actuellement 125 (3) établissements, dont neuf sont constitués sous forme de sociétés de droit étranger. Celles-ci doivent tenir une comptabilité distincte des opérations qu'elles font en Belgique et justifier de l'affectation à l'ensemble de ces opérations d'un capital propre de 10 millions au moins, ramené à 1 million par disposition transitoire.

Les sièges principaux de ces banques sont répartis à raison de 55 en Brabant, 30 dans la province d'Anvers, 20 dans celle de Liège, 10 dans le Hainaut, 5 dans la Flandre occidentale, autant dans la Flandre orientale. Trente-six de ces banques comptent ensemble 1.130 succursales, agences et bureaux, parmi lesquelles les *big four* en possèdent respectivement 326 (Banque de la Société Générale de Belgique), 279 (Banque de Bruxelles), 209 (Kredietbank voor Handel en Nijverheid), 140 (Crédit Anversois). Ces données nous permettent de dresser le petit tableau que voici :

(3) Y compris un établissement agréé au cours de 1936.

	BANQUES		SUCCURSALES, AGENCES, BUREAUX	
	Province	Chef-lieu	Province	Chef-lieu
Brabant .....	55	—	169	—
Bruxelles .....	—	54	—	61
Anvers .....	30	—	76	—
Anvers .....	—	25	—	20
Liège .....	20	—	137	—
Liège .....	—	10	—	13
Hainaut .....	10	—	201	—
Flandre Occidentale .....	5	—	126	—
Flandre Orientale .....	5	—	233	—
Namur .....	—	—	52	—
Limbourg .....	—	—	41	—
Luxembourg .....	—	—	45	—

Ajoutons à cela que le Congo est desservi par 32 succursales, agences et bureaux et que les banques belges possèdent 18 succursales, agences et bureaux à l'étranger.

Les chiffres suivants donnent quelques indications sur l'importance des établissements bancaires. Les moyens d'action dont il est question ici comprennent le capital de l'entreprise et le montant total de ses dépôts à vue et à terme.

Catégories établies selon l'importance des moyens d'action	Nombre d'établissements	Nombre d'actions de chaque groupe (en millions)	Nombre de personnes employées
A. Plus de 1 milliard de francs .....	3	12.000	0.500
B. De 500 millions à 1 milliard .....	4	3.000	2.200
C. De 200 à 300 millions .....	9	3.200	1.500
D. De 100 à 200 millions .....	14	1.800	1.100
E. De 50 à 100 millions .....	10	800	750
F. Moins de 50 millions .....	84	1.000	1.000
	124	21.800	10.050

Rappelons que les moyens des quatre principales banques à succursales multiples, comprenant environ 10.800 personnes dans leurs services, dépassent ceux de toutes les autres banques. Les deux principales banques du pays ont des moyens d'action équivalents à ceux des 123 autres.

Le Rapport nous fournit ensuite une situation globale des banques agréées, établie aux 31 décembre 1935, 31 mars, 30 juin et 30 septembre 1936 par le service compétent de la Banque Nationale, d'accord avec la Commission bancaire. Nous la reproduisons ci-après. La Banque Nationale, qui a la charge de la publication des situations globales des banques au moins quatre fois par an, a dû différer cette publication en attendant la parution de l'arrêté royal qui rendra obligatoires les règles selon lesquelles les bilans et les situations mensuelles des banques doivent être établies (voir p. 48).

Les données de ces tableaux sont interprétées par les coefficients dont il est question ci-après. Il appert à première vue que les chiffres confirment l'impression, générale jusqu'ici, d'une situation saine et aisée.

Que la liquidité ait été maintenue durant toute la période envisagée à un taux élevé, peut-être même supérieur dans certains cas à celui que la Commission bancaire aurait pu établir par la voie d'une réglementation, cela paraît clairement dans les coefficients que nous fournit le Rapport. Il y en a trois, les coefficients de trésorerie, de liquidité et de solvabilité, soit les rapports de l'encaisse, des liquidités et des fonds propres aux engagements. Ces coefficients ont été établis par le service compétent de la Banque Nationale de Belgique, d'accord avec la Commission bancaire.

« Le coefficient de trésorerie A est obtenu en divisant le montant du disponible (encaisse à la Banque Nationale et aux comptes chèques postaux) par celui des dépôts à vue et à 30 jours au plus.

» Le coefficient de trésorerie B est obtenu en divisant le même ensemble de disponible par celui des dépôts à vue et à 30 jours au plus, augmenté des banquiers créditeurs.

» Le coefficient de liquidité A est obtenu en divisant l'ensemble du disponible et du réalisable aisément mobilisable (soit le même disponible que ci-dessus + les banquiers débiteurs + les effets à recevoir + les fonds publics belges compris à concurrence de l'avance de 80 p. c. que la Banque Nationale consentirait aux banques agréées) par le passif à court terme, c'est-à-dire les dépôts à vue et à 30 jours au plus et les banquiers créditeurs.

» Le coefficient de liquidité B est obtenu en divisant l'ensemble du disponible et du réalisable par le total de l'exigible.

» Le coefficient de solvabilité A est obtenu en divisant l'ensemble du non-exigible (capital réellement versé + réserves et provisions) par le passif exigible composé de l'ensemble des dépôts à court et à long terme augmenté des banquiers créditeurs.

» Le coefficient de solvabilité B est obtenu en divisant le non-exigible par l'exigible. »

Donc, chacun de ces rapports est établi par deux coefficients qui sont qualitativement différents. Il est évident que le coefficient de trésorerie A, exprimant le rapport du disponible aux dépôts à vue et à 30 jours au plus, ne fait pas intervenir tout le passif à court terme qui est compris en partie, mais en partie seulement, dans le poste banquiers créditeurs. Le coefficient A est donc bien réellement un coefficient-type, le coefficient B est plus général. Mais l'un et l'autre sont incomplets, le premier par défaut, l'autre par excès, de sorte que le rapport réel fluctue entre A et B sans qu'on puisse dire, dans l'état actuel de la statistique, où il se trouve exactement.

N'oublions pas que tous les chiffres dont nous disposons sont encore flottants, parce que le schéma des renseignements demandés aux banques est peu détaillé. Le jour donc où des précisions plus abondantes seront fournies, nous disposerons de coefficients exacts et il sera possible de les multiplier dans toute la mesure où l'on tiendra à connaître le degré

de trésorerie, de liquidité et de solvabilité, tandis que les deux séries de mesures dont nous disposons maintenant ne reflètent la vérité que par interpolation.

Reprenons ici les coefficients établis sur ces bases, aux 31 décembre 1935, 30 mars, 30 juin et 30 septembre 1936, pour l'ensemble des banques opérant en Belgique.

		31-12-1935	31-3-1936	30-6-1936	30-9-1936
Trésorerie	A .....	27,73 %	19,— %	27,88 %	24,76 %
	B .....	23,96 %	16,69 %	24,09 %	21,59 %
Liquidité	A .....	78,21 %	75,90 %	78,47 %	78,14 %
	B .....	112,85 %	113,10 %	111,96 %	112,10 %
Solvabilité	A .....	16,19 %	16,57 %	14,93 %	15,14 %
	B .....	15,12 %	15,43 %	14,09 %	14,28 %

Le premier de ces coefficients, celui de trésorerie, est le plus sensible aux circonstances de nature passagère. Mais, son instabilité n'empêche pas de constater la situation remarquablement aisée des caisses. Le coefficient de liquidité présente un caractère de stabilité qu'on s'attendait à y trouver depuis la scission des banques mixtes. Le rapport A, celui de la liquidité pure, est extrêmement élevé, l'actif intervenant dans ce coefficient étant l'immédiatement disponible ou l'aisément mobilisable par le moyen du réescompte ou d'avances à la Banque Nationale de Belgique. Le rapport B, qui porte la liquidité à des chiffres encore beaucoup plus élevés, est cependant moins précis, car il porte sur tout l'actif disponible. Or, celui-ci comprend des postes très importants comme les comptes courants débiteurs, sur le degré de disponibilité desquels l'on n'a pas encore d'indications nettes.

Quant au coefficient de solvabilité, nous n'aimons pas son intitulé; pratiquement, pour les déposants, c'est la liquidité qui représente en majeure partie la solvabilité d'une banque. Le coefficient de solvabilité dont il s'agit représente, en réalité, la valeur du titre de la banque, si on la mettait en liquidation.

Enfin, le Rapport publie les résultats d'une enquête menée par la Commission bancaire afin de se rendre compte de la situation réelle des taux d'intérêt. Rappelons en outre que, pour faciliter l'application d'une réglementation en cette matière, la Commission a présidé à la constitution de l'Association Belge des Banques, organisation dont la réalisation était d'ailleurs sous-entendue dans l'arrêté du 9 juillet « qui, dans son article 37, dispose que deux des membres de la Commission bancaire seront nommés sur présentation d'une liste triple composée par la réunion des représentants des banques convoquées et délibérant selon les règles qui seront fixées par arrêté royal ». Cette organisation professionnelle a pour but, à l'exclusion de toute opération commerciale, la protection, le développement des intérêts professionnels et l'étude des problèmes sociaux intéressant ses membres (art. 3).

**ACTIF**

**PASSIF**

	31-12-1935	31-3-1936	30-6-1936	30-9-1936		31-12-1935	31-3-1936	30-6-1936	30-9-1936
	<i>En milliers de francs</i>		<i>En milliers de francs</i>						
<b>DISPONIBLE ET RÉALISABLE :</b>					<b>EXIGIBLE :</b>				
1. Capital non versé	251.370	241.953	234.530	233.196	1. Banquiers créditeurs	2.528.153	2.190.716	2.726.089	2.591.665
2. Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux	4.454.652	2.999.901	4.836.741	4.377.814	2. Dépôts et comptes courants à vue et à moins de 30 jours	16.066.891	15.788.459	17.347.322	17.683.868
3. Banquiers débiteurs	3.135.143	3.520.532	3.813.678	4.262.891	3. Dépôts et créditeurs divers à plus de 30 jours	3.036.489	3.073.199	3.380.803	3.059.031
4. Effets à recevoir	4.455.942	4.479.240	4.125.945	4.033.406	4. Dépôts d'épargne	—	—	—	—
5. Comptes courants débiteurs	8.133.287	7.707.696	7.653.807	7.738.956	5. Bons de caisse et obligations	68.883	61.354	60.234	56.248
6. Placements des dépôts d'épargne	—	—	—	—	6. Divers	1.462.948	1.495.261	1.327.215	1.350.019
7. Fonds publics belges	3.121.566	3.307.064	3.720.442	3.960.864		23.163.364	22.608.989	24.842.563	24.740.831
8. Fonds publics étrangers	120.281	235.058	195.602	174.531					
9. Actions de banques	337.344	350.504	334.921	328.853	<b>NON EXIGIBLE :</b>				
10. Autres actions	486.892	458.778	482.389	527.295	7. Capital social	2.827.084	2.804.898	2.833.836	2.808.357
11. Obligations	2.596	2.413	3.505	7.717	8. Réserve légale	127.591	130.613	130.726	130.083
12. Participations syndicales et valeurs à réaliser	27.367	40.640	36.304	58.285	9. Réserves indisponibles	3.703	2.264	2.269	2.277
13. Valeurs de la réserve légale	109.458	113.854	120.706	120.986	10. Réserves disponibles	352.119	342.740	355.985	351.046
14. Divers	1.504.800	2.112.159	2.254.254	1.910.450	11. Provisions	192.441	208.023	177.997	241.499
	26.140.788	25.569.792	27.812.824	27.735.244		3.502.938	3.488.538	3.500.813	3.533.262
<b>IMMOBILISÉ :</b>					<b>TOTAUX...</b>	<b>26.666.302</b>	<b>26.097.527</b>	<b>28.343.376</b>	<b>28.274.093</b>
15. Frais de constitution et de premier établissement	4.950	4.670	3.180	3.057					
16. Immeubles, matériel et mobilier	520.564	523.065	527.366	535.792					
	525.514	527.735	530.552	538.849					
<b>TOTAUX...</b>	<b>26.666.302</b>	<b>26.097.527</b>	<b>28.343.376</b>	<b>28.274.093</b>					

Nous reproduisons ici les résultats de l'enquête susdite et arrêtée au 15 novembre.

**A. — COMPTES COURANTS CRÉDITEURS.**

1. *Comptes à vue.*

a) Sans commission de mouvement :

Bruxelles	0,50 à 0,75 %
Province	0,50 à 0,75 %

b) Avec commission de mouvement :

Bruxelles	0,50 à 1,00 %
Province	1,00 à 1,50 %
Commission de mouvement	1/4 à 1,25 ‰

2. *Comptes de quinzaine.*

Bruxelles	1,25 à 1,35 %
Province	1,25 à 1,45 %

3. *Comptes à quinze jours de préavis.*

Bruxelles	1,25 à 1,50 %
Province	1,25 à 1,50 %

4. *Comptes à un mois.*

Bruxelles	1,50 à 1,55 %
Province	1,50 à 1,75 %

5. *Comptes à trois mois.*

Bruxelles	1,75 à 1,80 %
Province	1,75 à 2,00 %

6. *Comptes à six mois.*

Bruxelles	1,90 %
Province	2,00 à 2,25 %

7. *Certificats de dépôts à six mois.*

	1,90 à 2,25 %
--	---------------

- 8. *Comptes de dépôts à un an* ..... 2,00 à 2,75 %
- 9. *Certificats de dépôts à un an* .... 2,00 à 2,75 %
- 10. *Carnets de dépôts.*

Jusque 20 à 25,000 francs	2,00 à 3,00 %
Au delà	2,00 à 2,25 %

**B. — COMPTES COURANTS DÉBITEURS.**

1. *Avances.*

Taux : Taux de la Banque Nationale pour les avances :

Minimum	4,25 %
Maximum	6,00 %

Commissions :

Sur crédit accordé franco à 1/4 % trimestriel.
Sur découvert .. franco à 1/4 % trimestriel.
Sur mouvement .. franco à 1,25 ‰ trimestriel.

2. *Prêts sur titres.*

Taux : Minimum	5,00 %
----------------	--------

3. *Crédit d'escompte.*

a) Effets acceptés bancables.

1° Acceptations importantes négociables hors banque :

Taux ..... taux du marché.

2° Autres effets acceptés bancables :

Taux :

Minimum : taux de la Banque Nationale traites acceptées.

Maximum ..... 5,50 %

Commission ..... franco à 1/4 %

b) Effets acceptés non bancables.

*Taux et commission :*

Mêmes conditions, augmentées des frais d'encaissement.

c) Effets non acceptés.

*Taux :*

*Minimum* : taux de la Banque Nationale effets non acceptés.

*Maximum* ..... 6 %

*Commission* ..... franco à 1/4 %

4. *Crédits d'acceptation.*

a) Ouverts auprès de la banque:

Commission trimestrielle ..... 1/8 à 3/8 %

b) Ouverts auprès de correspondants :

Commission trimestrielle ..... 1<sup>o</sup>/<sub>100</sub> à 1/2 %  
augmentée de la commission du correspondant.

c) Ouverts par des correspondants:

Commission trimestrielle ..... 1<sup>o</sup>/<sub>100</sub> à 3/8 %

5. *Cautionnement, aval, ducroire.*

Commission trimestrielle ..... 1/8 à 3/8 %

6. *Opérations de change.*

Commission ..... franco à 1 %

On remarquera la marge importante entre minimum et maximum et l'incidence possible des commissions. Mais on sait, du reste, que ces taux ne sont pas seulement en fonction du crédit lui-même, mais aussi de la situation personnelle de solvabilité du client. En outre, les nombreux services, que les banques en Belgique rendent à leur clientèle à titre gratuit, doivent être pris en considération. Enfin, l'existence d'un taux d'escompte de la Banque Nationale de 2 p. c. pour les effets acceptés, de 2 1/2 p. c. pour les autres et de 3 p. c. pour les avances, sans commission d'aucune sorte, et l'action des comptoirs d'escompte accessibles à tout bon crédit, ne sont pas sans agir dans un sens modérateur.

Chose qui ne demandait aucune confirmation, de par l'abondance extraordinaire des capitaux disponibles, les taux appliqués aux comptes débiteurs ne sont pas excessifs. « Par contre, dit le Rapport, l'on peut se demander si les taux d'intérêt appliqués aux comptes courants créditeurs ne sont pas encore trop élevés, malgré les réductions qu'ils ont subies. Leur abaissement permettrait sans doute aux banques d'améliorer encore les conditions qu'elles appliquent aux comptes courants débiteurs. »

Ce tableau de la situation bancaire, pour bref qu'il soit, n'en est pas moins révélateur et réconfortant. Nous nous efforcerons d'y apporter quelques précisions dans un prochain article.

## CHRONIQUE

**Aperçu de la situation économique du canton de Malmédy.** — L'industrie du canton est surtout localisée à Malmédy. Déjà avant-guerre, elle était le principal centre d'activité. Citons tout d'abord les *Papeteries Steinbach*, spécialisées dans la fabrication des papiers de luxe et des papiers photographiques, pour l'écoulement desquels les marchés extérieurs sont nécessaires. Depuis la guerre, l'usine Steinbach s'est développée de façon très sensible et la production de papier est actuellement quadruple de celle qu'elle atteignait en 1914. La modicité du coût de la vie en Belgique lui a permis l'emploi d'une main-d'œuvre qu'il est d'autant moins nécessaire de rémunérer largement qu'elle trouve dans la pratique d'un petit élevage et la culture d'un jardin un appoint substantiel. L'élargissement du marché d'exportation est intervenu aussi comme facteur d'une prospérité dont les conséquences se sont fait sentir à la fois par l'accroissement du nombre des agents et par l'élévation du taux de leur rémunération.

La période de dépression économique, qui a davantage atteint les producteurs vivant d'exportation, a été ressentie par Steinbach. Quoique l'usine n'ait pas fermé ses portes un seul jour, il a fallu établir des roulements pour occuper chaque ouvrier quelques jours par semaine. Mais les conditions favorables que nous venons de citer ont permis de doubler le cap sans trop de difficultés et, depuis l'année 1936, la fabrication a repris avec intensité et le carnet de commandes reste très bien garni.

Les *Papeteries du Pont de Warche* n'étaient autrefois que l'embryon de ce qu'elles sont aujourd'hui. Et pourtant, la nature même de leur production (papiers ordinaires), écoulée presque entièrement sur le marché intérieur allemand, aurait pu faire redouter le pire par la suppression complète des anciens débouchés.

Grâce à une habile direction, elles ont pu acquérir sur le marché belge une place prépondérante. Chaque année, les bâtiments d'exploitation s'agrandissent et la machinerie se modernise. Pendant la période de dépression économique, la Papeterie du Pont de Warche n'a pas chômé un seul jour, en travaillant bien entendu à bénéfice extrêmement réduit. Au moment de la reprise des affaires, elle s'est trouvée dans d'excellentes conditions pour en bénéficier pleinement.

Avant la guerre, les tanneries étaient très prospères à Malmédy. Elles avaient comme principal client, l'armée. A l'heure présente, elles ont presque

toutes disparu. Les anciens tanneurs imputent leurs déboires au régime belge, qui les aurait privés de leurs débouchés. Il semble cependant qu'ils soient dans l'erreur, car, en modernisant leurs méthodes, ils auraient pu trouver une clientèle suffisante sur le marché belge ou sur les marchés d'exportation. La vraie raison de leur déchéance est la révolution complète des procédés de fabrication de leur industrie.

Les anciennes tanneries étaient presque toujours de petites affaires de famille, où personne n'a pris la responsabilité d'investir des capitaux frais en vue d'opérer des transformations. Cette situation, qui n'est pas spéciale à Malmédy, se retrouve dans toutes les petites villes de l'Ardenne où le tannage à l'écorce était pratiqué naguère sur une grande échelle; actuellement, ces tanneries végètent, sont inactives ou même supprimées.

Seules, les *Tanneries Lang* font exception à ce qui précède; elles ont adopté des méthodes modernes de tannage; des circonstances particulières leur ont permis de profiter de la période de crise pour s'équiper de façon moderne. Aujourd'hui, elles constituent une firme très importante qui a pu reprendre, à elle seule, la majeure partie des ouvriers tanneurs de la région.

Signalons une industrie nouvelle : la brasserie, qui est en voie de développement. La *Brasserie de Malmédy* occupe aujourd'hui 40 ouvriers. La production n'a même pas fléchi pendant les plus durs moments de la crise. A Waimès, une firme du Grand-Duché de Luxembourg a établi un succursale, qui prospère normalement.

Parmi les industries du bois, la plus importante est incontestablement la scierie. Dans tout le canton, on en compte une vingtaine. Nous en avons relevé trois qui n'existent que depuis quelques années et occupent cependant déjà 80 ouvriers, tout en réalisant des bénéfices substantiels. Il serait souhaitable que l'industrie du bois s'attachât plus spécialement à l'exécution des objets finis (meubles, boissellerie, jouets) au lieu de se contenter de fabriquer des demi-produits.

Le bâtiment a pris, dans le canton de Malmédy, un essor remarquable. D'après les statistiques, le nombre de maisons est en augmentation de 1.000 unités, soit 30 p. c. Dans ce chiffre, Malmédy intervient pour 447 unités, soit un accroissement de 56 p. c. sur le nombre de ses maisons d'avant la guerre. A noter que même pendant la période 1929-1933, la construction de nouvelles habitations ne s'est pas ralentie.

En ce qui concerne le nombre de chômeurs, on

constate qu'à Malmédy, il a atteint un maximum de 55 en 1933, mais qu'il est revenu à 10 en 1936, ce qui correspond bien à la situation des industries locales. Par contre, on remarque que, dans les communes rurales, le nombre est plutôt en augmentation. En voici la raison : les chiffres que nous possédons sont ceux des statistiques officielles ; ils représentent, non pas la situation réelle, mais seulement le nombre de chômeurs *inscrits* et bénéficiant des lois sociales. Naguère, peu d'ouvriers des communes rurales étaient dans ce cas.

Un autre indice de la situation économique des industries est la statistique des wagons de marchandises au départ et à l'arrivée à Malmédy, auxquels correspondent évidemment les entrées de matières premières et les sorties de produits fabriqués. Les chiffres étaient montés respectivement à 5.287 et 6.993 en 1929, mais ils sont retombés à 2.752 et 3.514 au cœur de la dépression économique, en 1933. A l'heure actuelle, ils sont plus favorables, mais si le nombre des wagons à l'arrivée est proche du maximum de 1929, par contre celui des wagons au départ reste bien inférieur. La cause en est dans la concurrence faite au chemin de fer par les transporteurs par route. Les fabriques de Malmédy en ont usé largement au cours des deux dernières années, mais vu les conditions favorables que la S. N. C. F. B. leur accorde aujourd'hui par contrat, elles ont décidé de lui confier la presque totalité de leurs expéditions. Ne feront exception, aux Papeteries Steinbach, que les charges transportées en France parce que le parcours sur les réseaux français reste trop onéreux.

Exception faite pour Malmédy, la population du canton est exclusivement agricole et s'adonne avant tout à l'élevage. D'après les statistiques, nous constatons tout d'abord que le nombre d'hectares cultivés est passé de 14.156 en 1934 à 15.066, soit une augmentation de près de 1.000 hectares ou de 7 p. c.

Le nombre de têtes de bétail, qui était de 13.468, est aujourd'hui de 17.129, donc en augmentation de 3.760 ou de 28 p. c.

Les terrains incultes deviennent de plus en plus rares. On les convertit soit en prairies, soit en bois.

La construction des barrages de Robertville et de Butgenbach a valorisé les terrains dans de fortes proportions. Plus de 212 hectares ont dû être acquis ou expropriés, mais ils ont été remplacés aussitôt, avec bénéfice, par les particuliers et la collectivité. A Robertville, notamment, le nombre d'hectares cultivés passe de 1.384 en 1920 à 1.432 en 1936, malgré l'établissement du lac qui représente pourtant une perte de 43 hectares.

Les terrains ont été achetés par la société concessionnaire de l'exploitation des forces hydrauliques de la Warche à des taux de 30-35 et 40.000 francs l'hectare. Comme un terrain en friche pouvait être acquis pour 2.500 francs l'hectare, et qu'il ne fallait que 5 à 10.000 francs par hectare pour l'améliorer, l'opération était très intéressante pour les particuliers.

Ainsi s'explique la constatation, à première vue déconcertante, que la société a pu faire : ayant acquis pour en faire des échanges, les terres du Domaine de Butgenbach, elle a vu refuser 2 hectares de bon terrain en échange d'un hectare de mauvais par des gens qui préféraient sans doute réaliser l'opération ci-dessus mentionnée.

L'électrification, aussi, a puissamment contribué à la valorisation des produits de l'élevage. L'esprit méthodique, qui imprègne les gens de la région, a présidé à la création de puissantes coopératives laitières qui se développent remarquablement.

L'usage généralisé du moteur électrique en agriculture est venu faciliter le travail du paysan, tout en augmentant son rendement. Il y a aujourd'hui plus de 500 petits moteurs de 1 à 5 CV, qui battent les céréales, coupent les racines, écrèment et barattent le lait.

L'étendue des bois a crû de 6.560 hectares à 7.110 hectares ou 8,4 p. c. Chaque année, en effet, les communes plantent des terrains incultes et augmentent ainsi le patrimoine commun. Le commerce des bois a connu, vers 1933, une période de marasme sans précédent, les prix étant descendus à des niveaux très bas (70 francs le mètre cube contre 235 fr. en 1929). Mais, aujourd'hui, les conditions sont redevenues plus satisfaisantes.

D'une façon générale, la crise s'est moins appesantie sur la classe agricole que sur les autres classes sociales de la région. Il faut en trouver la raison dans le genre de vie très modeste des habitants et dans le fait que chaque agriculteur est plus ou moins artisan. Il trouve dans un métier d'appoint un complément de ressources. Ce métier est souvent très médiocre, et fort mal rémunéré : travail en forêt, entretien et construction de chemins, défrichements.

Depuis quelques années, nous nous efforçons, dans les Ardennes en général, d'implanter l'idée de la nécessité et de la possibilité d'amélioration du métier d'appoint, grâce à une véritable rénovation de l'artisanat et du travail à domicile. Les premiers essais montrent que la voie est bonne.

Le développement de la propriété individuelle, auquel s'attache depuis peu la Société Nationale de la Petite Propriété Terrienne, est aussi capable d'influencer favorablement l'état économique de l'agriculture du canton.

Un gros effort serait cependant encore à faire au point de vue du perfectionnement de l'éducation du cultivateur. Celui-ci se sent isolé ; il devrait avoir à sa disposition des personnes compétentes (agronomes de l'Etat, par exemple), à même de l'instruire et de le conseiller.

En ce qui concerne les commerçants de Malmédy, notons qu'ils sont, avec les anciens tanneurs, ceux qui reprochent le plus au régime belge l'amointrissement de leur situation économique. On entend dire que Verviers et Liège ont causé un tort considérable au commerce local, les communications par fer et par route entre Malmédy et ces deux centres étant beau-

coup plus commodes que celles d'autrefois avec Aix-la-Chapelle et Cologne.

Le nombre des commerçants établis à Malmédy, qui était de 205 en 1914, a passé, en 1936, à 433. Cette multiplication de maisons de commerce est certainement la cause prédominante de la stagnation dont se plaignent les commerçants. Il est bien certain que le pouvoir d'achat de la population, quoique fortement accru, n'a pas doublé. Mais le fait que les exploitants de ces boutiques vivent, ne prouve-t-il pas que la situation n'est pas aussi lamentable qu'on veut bien le proclamer ?

Il ne faut pas non plus négliger les sommes importantes que le tourisme apporte aujourd'hui dans la région malmédienne et dont elle était privée autrefois.

Le nombre d'hôtels a crû, au cours des dernières années, dans des proportions extraordinaires. On en a recensé 100, là où il y en avait 52. Ceux de Robertville, notamment, sont comblés pendant une grande partie de l'année. La ville de Malmédy compte au delà de 100 cafés et restaurants.

Il reste cependant beaucoup à faire dans ce domaine : la publicité, l'organisation devraient être dirigées ; malgré cela, le canton peut s'estimer très satisfait de la ressource apportée par le tourisme.

Il nous reste à citer les travaux qui ont amélioré l'équipement économique de la région. Ils lui ont apporté des sommes importantes sous forme de salaires payés, en majeure partie, à des autochtones ou dépensés sur place par des étrangers. Rien que pour l'aménagement des forces hydrauliques de la Warche, ces sommes s'élèvent à 30 millions. Aussi ont-elles eu pour conséquence de modifier entièrement l'aspect des villages environnants. Un indice significatif à cet égard est le remplacement presque complet des toits de chaume par des couvertures en matériaux durables.

Les autres travaux d'utilité publique sont aussi très importants. Précédemment déjà, les communes du canton de Malmédy étaient en général mieux équipées que les communes belges au point de vue de l'alimentation en eau potable. Pourtant, un effort considérable a encore été fait afin d'étendre ces distributions et, aujourd'hui, on peut dire que toutes les communes possèdent leur réseau de distribution d'eau.

Des routes ont également été construites, notamment les détournements exigés par la création des lacs

de Robertville et de Butgenbach, supérieurs dans tous les cas aux anciens chemins. Presque partout, les voies existantes, très défectueuses, ont été fortement amendées par des empièvements ou cylindrages, des élargissements, des rectifications. Les chemins de grande communication, surtout, ont été modernisés pour les rendre dignes de leur nom.

L'électrification de la région posait des problèmes très épineux. Malmédy et quelques gros villages possédaient des distributions locales d'électricité dès 1914, mais elles étaient médiocres et d'une insuffisance notoire. D'autre part, la grosse majorité de la population n'était pas desservie. Pour y parvenir, les pouvoirs publics auraient dû immobiliser à fonds perdus des capitaux considérables.

Les autorités de l'époque profitèrent d'une demande d'exploitation des forces hydrauliques de la Warche pour astreindre le concessionnaire à fournir le courant à toutes les communes des cantons de Malmédy et de Saint-Vith en lui faisant supporter la charge de la construction de tous les réseaux à haute tension (240 km.) et de tous les postes de transformation (92). Il devait en outre exploiter et entretenir pendant quarante ans les réseaux communaux (312 km.) en livrant le courant aux particuliers à un prix relativement modique.

La société a immobilisé 18 millions, dépense qu'elle a épargnée aux finances publiques.

La situation des finances communales peut être prise comme baromètre de la situation économique générale du canton ; il ne serait pas compréhensible, en effet, que la collectivité se fût enrichie pendant que les individus qui la composent s'appauvrirent. Or, nous constatons, depuis 1920, une amélioration sensible des finances communales, malgré les investissements importants que les communes ont consacrés aux travaux d'utilité publique.

Par ailleurs, on notera qu'en général, si les budgets se sont gonflés, les additionnels communaux n'ont pas augmenté dans la même proportion, ce qui semble bien indiquer une augmentation du revenu des particuliers.

\* \* \*

La population a donc lieu d'être satisfaite de la situation économique dans laquelle elle se trouve. On constate même qu'elle a doublé assez aisément le cap des années de crise puisque, tant pour les citadins de Malmédy que pour les campagnards du canton, il n'y a pas eu, à proprement parler, de chômage.

## BOURSE DE BRUXELLES

### PHYSIONOMIE DU MARCHÉ DES CHANGES DU 7 AU 19 JANVIER 1937.

Notre marché des changes n'a pas été très actif pendant la quinzaine que nous passons en revue. Les cours reflètent ce calme des affaires. Ils n'ont guère subi de changements sensibles. La livre sterling a reculé pendant les premières séances de belgas 29,13375 à belgas 29,0975; les jours suivants, elle s'est relevée jusqu'à belgas 29,12875 et, après quelques modifications insignifiantes, se trouve actuellement autour de ce niveau. Le dollar a débuté à belgas 5,93125, a été traité ensuite à belgas 5,9265, puis s'est fixé à belgas 5,9330. Le franc français, après avoir régressé de belgas 27,7075 à belgas 27,6725, est revenu tout près de ce point de départ. Le florin a été négocié entre belgas 324,65 au plus bas et 324,98 au plus haut. Le franc suisse a évolué entre belgas 136,12 et belgas 136,25. Le reichsmark a fléchi pendant la première partie de la quinzaine de belgas 238,86 à belgas 238,55, puis s'est redressé jusqu'à belgas 238,80. Un seul cours, belgas 31,211, a été inscrit à la cote officielle pour la lire italienne. Le marché des couronnes scandinaves n'a pas été très animé non plus. En ce moment, le Stockholm vaut belgas 150,225, l'Oslo belgas 146,35 et le Copenhague belgas 130,05, contre respectivement belgas 150,25, belgas 146,40 et belgas 130,075 il y a deux semaines. La couronne tchécoslovaque a été faible. Elle a rétrogradé de belgas 20,78 à belgas 20,70. Le dollar canadien s'est replié de belgas 5,935 à belgas 5,9275. Le zloty a progressé de belgas 112,20 à belgas 112,50. L'escudo portugais a glissé de belgas 26,45 à belgas 26,35.

A terme, on a enregistré ces jours-ci les départs suivants pour une période de trois mois : belga 0,55 pour 100 francs français, 1 belga pour 100 florins, belga 0,085 pour une livre sterling, belga 0,01 pour un dollar. La situation est, dans l'ensemble, sans grand changement par rapport aux cours pratiqués au début de la quinzaine.

Sur le marché de l'argent, les disponibilités restent abondantes; le taux de l'escompte hors banque se tient toujours aux environs de 1 p. c.

Le 20 janvier 1937.

### MARCHÉ DES TITRES.

#### Comptant.

Le marché des titres se caractérise par sa grande fermeté; il en résulte une hausse assez appréciable des cours dont bénéficient toutes les catégories de valeurs et notamment les rentes belges.

Aux **rentes** : 3 p. c. Dette Belge 1<sup>re</sup> série, 86-84,25; 3 p. c. Dette Belge 2<sup>e</sup> série, 86-84,50; 4 p. c. Dette Belge Unifiée, 100,65-100,35; 4 p. c. Dette Belge Unifiée 2<sup>e</sup> série, 100,65-100,40; 3 1/2 p. c. Bons du Trésor 1932, 106,50-106,40; 4 p. c. Emprunt belge à lots 1932, 597-587; 4 p. c. Emprunt belge à lots 1933, 1200-1160; 4 p. c. Dommages de Guerre 1921, 261-258,50; 4 p. c.

Dommages de Guerre 1922, 286-280; 4 p. c. Dommages de Guerre 1923, 571-560; action privilégiée 4 p. c. Société Nationale des Chemins de fer belges (tranches suisse et hollandaise), 583-577; action privilégiée 4 p. c. idem (tranche belge), 504-500,50.

Aux **assurances et banques** : Assurances Générales sur la Vie, 6800-6525; Banque d'Anvers, 1460-1420; Banque du Congo Belge, 1480-1365; Banque Nationale de Belgique, 1875-1800; Caisse Générale de Reports et de Dépôts, 2650-2475; Brukina, 1030-915; Compagnie Chimique et Industrielle de Belgique, 1490-1325; Cofinindus, 625-580; part de réserve Société Générale de Belgique, 4900-4450.

Aux **entreprises mobilières et immobilières, hypothécaires et hôtelières** : action de dividende Hypothécaire Belge-Américaine, 8250-7150.

Aux **chemins de fer et transports par eau** : dividende Braine-le-Comte à Gand, 6029-5800; action ordinaire Chemins de fer du Katanga 280-257; action de jouissance idem, 580-527,50; Unatra, 687,50-660; action de jouissance Welkenraedt, 22525-22975.

Aux **tramways, chemins de fer économiques et vicinaux** : action de capital Bruxellois, 1970-1875; action de dividende idem, 5650-5275; 1/20 de part de fondateur Buenos-Ayres, 475-370; part sociale Caire, 500-440; 1/100 de part de fondateur Rosario, 375-307,50.

Aux **trusts d'entreprises de tramways et d'électricité** : Centrale de l'Industrie Electrique, 1295-1135; part sociale Compagnie Belge de Chemins de fer et Entreprises, 872,50-792,50; 1/10 de part de fondateur Electrafina, 645-550; action de capital Electrobél, 2470-2280; part de fondateur Electrorail, 3990-3380; part sociale Orientale d'Electricité, 560-487,50; action ordinaire Tientsin, 2780-2545; action ordinaire Sofina, 11975-10400.

Aux **entreprises de gaz et d'électricité** : part sociale Bruxelloise du Gaz, 1725-1720; 1/10 de part de fondateur Electricité du Borinage, 3550-3200; part de fondateur Bruxelloise d'Electricité, 9500-8725; part de fondateur Electricité de la Dendre, 3600-3250; 1/100 de part de fondateur Intercommunale Belge d'Electricité, 1870-1670; 1/10 de part de fondateur Electricité du Nord de la Belgique, 7550-6850; part de fondateur Gaz et Electricité du Hainaut, 12050-10300.

Aux **industries métallurgiques** : part sociale Angleur-Athus, 642,50-695; action de capital Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi, 575-520; action de dividende Câbleries et Corderies du Hainaut, 3590-3580; Cockerill, 1375-1230; 1/10 de part de fondateur Fabrique de Câbles et Fils Electriques, 4725-4325; action de capital Fabrique de Fer de Charleroi, 2600-2605; part sociale Forges de Clabecq, 46500-47750; Forges de la Providence, 15800-15100; Métallurgique Espérance-Longdoz, 5375-5275; Métallurgique de Sambre-et-Moselle, 3080-2910; Phénix-Works, 1225-1215.

**Aux charbonnages et fours à coke :** Amercœur, 4700-4500; Bonnier, 6975-6750; part sociale Centre de Jumet, 7400-7175; Gouffre se répète à 14500; part sociale Monceau-Fontaine, 5125-4750; Nord de Gilly, 11800-11972,50; Sacré-Madame, 7025-6975; Tamines, 6825-6200; Willem-Sophia, 7675-6825.

**Aux zincs, plombs et mines :** Mines Réunies, 447,50-417,50; 1/5 de privilégiée Nouvelle-Montagne, 500-487,50; 1/5 d'ordinaire idem, 197-174; part sociale Overpelt-Lommel-Corphalie, 925-805; part sociale Métallurgique de Prayon, 2150-1850; 1/10 d'action Vieille-Montagne, 3510-2880.

**Aux glaceries :** Auvelais, 28000-26650; Moustier-sur-Sambre (coupon n° 51 de 820 francs détaché), 18000-17375; Saint-Roch, 25600-23800.

**Aux verreries :** action privilégiée Bennert-Bivort-Courcelles Réunies, 560-420; action ordinaire idem, 397,50-270; Hamendes, 580-447,50; part sociale Aniche, 442,50-365; part sociale Libbey-Owens, 865-690; Mariemont, 687,50-595.

**Aux industries de la construction :** action ordinaire Cannon Brand, 1875-1850; Carrières de Porphyre de Quenast, 2225-2240; Carrières Unies de Porphyre, 5725-5675; action ordinaire Ciments de Visé, 2290-2075.

**Aux industries textiles et soieries :** part sociale Ensivaloise, 2195-2160; action de dividende Etablissements Américains Gratry, 5190-4700; La Lainière à Verviers, 1745-1645; La Vesdre, 880-800; Linière Gantoise, 4000-3820; Linière La Lys, 9375-8925; action ordinaire Morel et Verbeke, 2815-2950; part sociale Soie Viscose, 1720-1590; Union Cotonnière, 1400-1290.

**Aux produits chimiques :** Auvelais, 660-685; part sociale Fabrique Nationale de Produits Chimiques et Explosifs, 2295-2150; part de fondateur Industries Chimiques, 1700-1275; Laeken, 3330-3300; Vedrin, 1285-1210.

**Aux entreprises coloniales :** part de fondateur Auxiliaire Chemins de fer Grands Lacs, 5050-4550; action privilégiée Katanga, 47375-42375; action ordinaire Katanga, 43200-39375; 1/100 de part de fondateur Minière Grands Lacs Africains, 1275-1137,50; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 5045-4760;

action de capital Ciments du Katanga, 1550-1260; Sogefor, 1170-1130; Trabeka C, 1500-1460; action de capital Citas, 780-760; action de capital Compagnie pour le Commerce et l'Industrie au Congo, 3625-3670; action de capital Synkin, 790-772,50.

**Aux plantations :** action V Financière des Caoutchoucs, 1235-1275; part de fondateur Hallet, 3910-3725; part de fondateur Lacourt, 420-397,50.

**A l'alimentation :** Glacières de Bruxelles, 1905-1820; action de capital Industrielle Sud-Américaine, 2800-2890; Moulins La Royale, 5600-5450; action de jouissance Moulins des Trois-Fontaines, 10075-9325; part sociale Brasseries de Haecht, 2210-2090; Brasseries de Koekelberg, 3200-3180; part sociale Brasseries du Lion, 1810-1930.

**Aux industries diverses :** part sociale Bougies de la Cour, 1500-1410; part sociale Couperie Belge-Américaine, 1750-1675; 1/9 d'action ordinaire Anciens Etablissements De Naeyer, 1755-1830; part de fondateur Grands Magasins « A l'Innovation », 5175-4725; part de fondateur Etablissements Saint-Sauveur, 2045-2000.

**Aux actions étrangères :** Nitrate Railways (1 livre sterling), 437,50-430; Crédit Foncier de Santa-Fé, 1450-1400; Moulins Rio de la Plata, 2925-2900; action de dividende Cairo-Héliopolis, 2312,50-1450; part bénéficiaire Electricité et Gaz du Nord, 10850-8375; part bénéficiaire Electricité de Paris, 14175-11675; Glaces et Verres Spéciaux du Nord de la France, 5825-4900; Métropolitain de Paris, 1700-1360; part bénéficiaire Parisienne, 2625-2020; 1/8 d'action Eaux d'Arnhem, 4710-4500; part bénéficiaire Exploitations aux Indes Orientales, 6300-6000; action de capital Huileries de Deli, 7975-7500; part de fondateur idem, 5550-5100.

#### Terme.

Arbed, 8110-7940; Banque de Paris et des Pays-Bas, 2100-1920; Barcelona Traction, 231,25-202,50; Brazilian Traction, 641,25-566,25; Chade, 2240-2195; Electrobél, 2440-2265; Géomines, 832,50-772,50; Héliopolis, 1845-1580; Nitrate Railways, 442,50-433,75; Pétrifina, 785-747,50; Royal Dutch, 6825-7030; Securities, 312,50-272,50; Soengei, 1710-1660; action privilégiée Union Minière du Haut-Katanga, 5070-4770.

# STATISTIQUES

## MARCHÉ DE L'ARGENT A BRUXELLES.

### I. — Taux officiels et taux « hors banque » (escompte et prêts).

DATES	Taux officiels (B. N. de B.)			Taux « hors banque »		Taux du « call money »		Taux des reports (1)	
	escompte d'acceptat. et de traites domiciliées	escompte de traites non domic. et de promesses	prêts et avances sur fonds publics nationaux	papier commercial	papier financier	en compensation	marché	sur valeurs au comptant	sur valeurs à terme
6 janvier 1937	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
7 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
8 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
9 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
11 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
12 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
13 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
14 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
15 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
16 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
17 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
19 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50
20 —	2,—	2,50	3,—	1,—	—	—	—	5,50	4,50

(1) Taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts.

### II. — Taux des dépôts en banque.

BANQUES	Compte à vue	Compte de quinzaine	Comptes de dépôts à :					Caisse Gén. d'Épargne et de Retraite	
			1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans et plus	jusque 20.000 francs	au delà de 20.000 fr.
<b>A. Au 20 janvier 1937 :</b>									
Banque de la Société Générale ..	0,50	1,—	1,40	1,60	1,75	—	—	—	—
Banque de Bruxelles .....	0,50	1,—	1,40	1,60	1,75	—	—	—	—
Caisse de Reports .....	0,50	1,05	—	—	—	—	—	—	—
Kredietbank voor Handel en Nijverheid .....	0,50	1,10	1,65	1,80	1,90	2,75	—	—	—
Société Belge de Banque .....	0,50	1,—	1,40	1,60	1,75	—	—	—	—
Société Nation. de Crédit à l'Ind.	—	—	—	2,—	2,25	2,50	2,50	—	—
<i>Caisse Gén. d'Épargne et de Retr.</i>	—	—	—	—	—	—	—	3,—	2,—
<b>B. Taux annuels et mensuels :</b>									
		(*)	(**)	(**)	(**)	(***)	(***)		
1935 .....	0,60	1,74	1,85	1,97	2,10	3,—	3,25	3,—	2,—
1936 .....	0,50	1,44	1,65	1,82	1,92	2,78	2,92	3,—	2,—
1935 Octobre .....	0,50	1,54	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Novembre .....	0,50	1,52	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Décembre .....	0,50	1,51	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
1936 Janvier .....	0,50	1,51	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Février .....	0,50	1,51	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Mars .....	0,50	1,53	1,75	1,90	2,—	3,—	3,25	3,—	2,—
Avril .....	0,50	1,50	1,66	1,81	1,91	3,—	3,25	3,—	2,—
Mai .....	0,50	1,51	1,65	1,80	1,90	3,—	3,25	3,—	2,—
Juin .....	0,50	1,48	1,65	1,80	1,90	3,—	3,25	3,—	2,—
Juillet .....	0,50	1,48	1,65	1,80	1,90	2,89	3,08	3,—	2,—
Août .....	0,50	1,47	1,65	1,80	1,90	2,50	2,50	3,—	2,—
Septembre .....	0,50	1,45	1,65	1,80	1,90	2,50	2,50	3,—	2,—
Octobre .....	0,50	1,40	1,65	1,80	1,90	2,50	2,50	3,—	2,—
Novembre .....	0,50	1,20	1,50	1,75	1,90	2,50	2,50	3,—	2,—
Décembre .....	0,50	1,20	1,49	1,73	1,88	2,50	2,50	3,—	2,—

(\*) Taux du compte de quinzaine à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts (deuxième quinzaine du mois).

(\*\*) Moyenne des taux appliqués dans les cinq premières banques mentionnées ci-dessus.

(\*\*\*) Moyenne des taux appliqués à la Société Nationale de Crédit à l'Industrie.

MARCHE DES CHANGES A BRUXELLES.

I. — Cours quotidiens.

DATES	LONDRES 1 £ = 48,611 belgas	PARIS	NEW-YORK (cable) 1 \$ = 5,8996 b.	AMSTERDAM 100 fl. = 401,508 b.	ZURICH	MADRID (2) 100 P. = 192,736 b.	MILAN (1) 100 lires = 31,0492 b.	STOCKHOLM 100 cr. = 267,689 b.	OSLO 100 cr. = 267,689 b.	COPENHAGUE 100 cr. = 267,689 b.	PRAGUE 100 Kc. = 20,719 b.	MONTREAL 1 \$ = 9,9888 b.	BERLIN 100 M. = 237,946 b.	VARSOVIE 100 zl. = 112,056 b.	BUCAREST (2) 100 lei = 5,9748 b.	LISBONNE
6 janv. 1937	29,14625	27,72	5,93025	324,80	136,32	—	31,15265	150,30	146,40(2)	130,15	20,78	5,93	238,66	112,10	4,38	26,45
7 —	29,13375	27,7075	5,93125	324,84	136,25	—	31,2110	150,25	146,40	130,075	20,78	5,935	238,86	112,20 (2)	4,38	26,45
8 —	29,125	27,69875	5,9280	324,80	136,22	—	31,2110	150,25	146,35	130,075	20,78	5,9325	238,70	112,20	4,37	26,46
11 —	29,0975	27,6725	5,9280	324,65	136,12	—	31,2110	150,125	146,25	130,—	20,78	5,9270	238,65	112,15	4,37	26,39
12 —	29,12875	27,7025	5,9295	324,725	136,21	—	31,2110	150,275	146,425	130,07	20,78	5,92875	238,80	112,125	4,38	26,47
13 —	29,11	27,68	5,9265	324,57	136,15	—	31,2110	150,12	146,275	130,075	20,78	5,9275	238,675	112,15	4,37	26,41
14 —	29,1080	27,68	5,92925	324,68	136,175	—	31,2110	150,075	146,30	129,975	20,72	5,93075	238,70	112,175	4,38	26,42
15 —	29,11025	27,68325	5,92875	324,725	136,17	—	31,2110	150,16	146,325	129,99	20,71	5,9285	238,72	112,20	4,37	26,42
18 —	29,135	27,70875	5,9333	324,98	136,25	—	31,2110	150,275	146,43	130,15	20,69	5,93	238,80	112,35	4,37	26,42
19 —	29,12875	27,69875	5,9330	324,90	136,20	—	31,2110	150,225	146,35	130,05	20,70	5,9275	238,70	112,50	4,36	26,35
20 —	29,1275	27,69875	5,93375	325,07	136,24	—	31,2110	150,20	146,425	130,075	20,72	5,92925	238,73	112,20	4,36	26,40

(1) Lire italienne : cours pour exécution de l'article 3 de l'arrêté royal du 11 décembre 1935.  
(2) Sans affaires.

II. — Change à terme. (Report « R » ou déport « D » exprimés en belgas.)

DATES	POUR 1 f		POUR 100 FR. FR.		POUR 1. \$		POUR 100 FLORINS		POUR 100 FR. SUISSES	
	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur	acheteur	vendeur
à 1 mois :										
6 janvier 1937.....	D 0,024	D 0,020	D 0,14	—	D 0,0025	—	D 0,50	—	pair	—
7 —	D 0,024	D 0,022	D 0,13	—	D 0,0025	—	D 0,50	—	pair	—
8 —	D 0,025	D 0,020	D 0,14	—	—	D 0,0025	D 0,50	—	pair	—
9 —	D 0,0275	D 0,025	D 0,14	—	—	D 0,0025	D 0,50	—	pair	—
11 —	D 0,026	D 0,024	D 0,15	D 0,14	—	D 0,0030	D 0,50	—	pair	—
12 —	D 0,0275	D 0,025	—	D 0,14	D 0,0035	D 0,0025	D 0,60	D 0,40	pair	—
13 —	D 0,030	D 0,026	D 0,14	—	D 0,0035	D 0,0030	D 0,60	—	pair	—
14 —	D 0,030	D 0,028	D 0,14	D 0,125	D 0,0035	—	D 0,40	—	pair	—
15 —	D 0,028	D 0,026	—	D 0,13	—	D 0,0030	D 0,40	—	—	pair
16 —	D 0,025	D 0,020	D 0,15	—	D 0,0030	D 0,0025	D 0,40	—	pair	—
18 —	D 0,024	—	D 0,16	D 0,14	D 0,0030	D 0,0025	D 0,40	—	pair	—
19 —	D 0,024	D 0,022	D 0,145	—	D 0,0025	—	D 0,40	—	pair	—
20 —	D 0,024	D 0,022	D 0,145	—	—	D 0,0020	D 0,40	—	pair	—
à 3 mois :										
6 janvier 1937.....	D 0,08	D 0,075	D 0,55	—	D 0,010	D 0,008	D 1,25	—	D 0,20	pair
7 —	D 0,075	D 0,070	D 0,51	—	D 0,009	—	D 1,10	D 1,—	D 0,20	pair
8 —	D 0,08	D 0,075	D 0,52	D 0,48	D 0,009	D 0,008	D 1,05	D 0,95	D 0,20	pair
9 —	D 0,09	D 0,085	D 0,55	D 0,50	—	D 0,009	D 1,15	D 1,—	D 0,20	pair
11 —	D 0,085	D 0,080	—	D 0,52	D 0,011	D 0,009	—	D 1,10	D 0,20	pair
12 —	D 0,0875	D 0,085	D 0,55	D 0,53	D 0,010	D 0,009	D 1,05	—	D 0,20	pair
13 —	D 0,09	D 0,085	D 0,50	D 0,47	D 0,0105	D 0,010	D 1,05	—	D 0,20	pair
14 —	D 0,0875	D 0,085	D 0,54	D 0,50	D 0,010	D 0,009	D 1,10	D 1,—	D 0,20	pair
15 —	D 0,083	—	D 0,57	D 0,54	D 0,010	D 0,009	D 0,90	D 0,80	D 0,40	D 0,20
16 —	D 0,082	D 0,080	—	D 0,55	D 0,010	D 0,009	D 1,—	D 0,80	D 0,20	pair
18 —	D 0,082	D 0,080	—	D 0,54	D 0,010	D 0,009	D 1,—	D 0,90	D 0,20	pair
19 —	D 0,084	D 0,080	D 0,55	D 0,54	D 0,010	D 0,009	D 1,—	D 0,90	D 0,20	pair
20 —	D 0,080	—	D 0,54	D 0,53	D 0,010	D 0,009	D 1,—	D 0,90	D 0,20	pair
Moyenne des cotations antérieures (à 3 mois) :										
1935.....	D 0,0179	D 0,0129	D 0,6513	D 0,6137	D 0,0066	R 0,0082	D 7,6550	D 7,1861	—	—
1936.....	D 0,0499	D 0,0455	D 1,3882	D 1,3369	D 0,0009	D 0,0002	D 4,5736	D 4,2905	D 2,8422	D 2,4096
1935 Octobre.....	D 0,1251	D 0,1185	D 0,6320	D 0,5990	D 0,0068	D 0,0057	D 10,7550	D 9,9700	—	—
Novembre.....	D 0,1077	D 0,0997	D 1,2130	D 1,1250	D 0,0075	D 0,0066	D 8,5820	D 7,9930	—	—
Décembre.....	D 0,0859	D 0,0792	D 1,1930	D 1,1290	D 0,0046	D 0,0034	D 7,1670	D 6,6760	—	—
1936 Janvier.....	D 0,0620	D 0,0595	D 1,0920	D 1,0530	D 0,0051	D 0,0033	D 5,4880	D 4,8500	D 3,958	D 3,422
Février.....	D 0,0094	D 0,0056	D 0,7630	D 0,7400	R 0,0034	R 0,0052	D 3,6090	D 3,2150	D 2,482	D 1,820
Mars.....	D 0,0003	R 0,0016	D 1,2036	D 1,0960	R 0,0084	R 0,0096	D 3,0320	D 2,8690	D 2,587	D 2,—
Avril.....	D 0,0363	D 0,0310	D 1,6210	D 1,5920	D 0,0019	D 0,0008	D 3,9220	D 3,5950	D 3,480	D 3,111
Mai.....	D 0,0643	D 0,0587	D 2,5461	D 2,3929	D 0,0040	D 0,0029	D 5,9263	D 5,8433	D 4,—	D 4,—
Juin.....	D 0,0878	D 0,0829	D 2,8537	D 2,7416	D 0,0026	D 0,0006	D 9,2050	D 8,9231	D 5,981	D 4,920
Juillet.....	D 0,0589	D 0,0528	D 1,4389	D 1,4346	R 0,0013	R 0,0015	D 5,2913	D 5,1091	D 3,658	D 3,300
Août.....	D 0,0266	D 0,0199	D 1,5720	D 1,4959	R 0,0034	R 0,0033	D 4,9571	D 4,5687	D 3,423	D 1,800
Septembre.....	D 0,0390	D 0,0321	D 2,0336	D 2,0822	R 0,0030	R 0,0034	D 4,5579	D 4,3800	D 2,867	D 2,033
Octobre.....	D 0,0711	D 0,0696	D 0,3622	D 0,3150	D 0,0051	D 0,0031	D 4,4043	D 4,0222	D 0,928	—
Novembre.....	D 0,0562	D 0,0530	D 0,6012	D 0,5419	D 0,0041	D 0,0025	D 2,8929	D 2,6100	D 0,527	D 0,100
Décembre.....	D 0,0866	D 0,0827	D 0,5707	D 0,5568	D 0,0082	D 0,0075	D 1,5976	D 1,5031	D 0,216	pair

**INDICES DES PRIX.**

DATES	INDICES SIMPLES DES PRIX DE DÉTAIL EN BELGIQUE (1) (Base : avril 1914 = 100)						INDICES DU COUT DE LA VIE EN BELGIQUE 3 <sup>e</sup> CATÉGORIE (Base : 1921 = 100)			
	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège	Pour le royaume		Alimentation	Ensemble		
					en fr.-nouv.	en fr.-or				
1935	plus haut .....	714	731	665	682	689	(2) 99	(3) 71	164	187
	plus bas .....	644	664	587	606	621	89	64	131	164
	moyenne .....	678	697	627	643	654	94	68	146	175
1936	plus haut .....	742	753	691	695	704	—	73	169	192
	plus bas .....	702	719	647	658	674	—	70	149	178
	moyenne .....	716	732	664	675	685	—	71	159	185
1935	Octobre .....	708	727	657	674	684	—	71	160	185
	Novembre .....	714	731	665	682	689	—	71	164	187
	Décembre .....	705	727	661	676	684	—	71	161	186
1936	Janvier .....	710	731	662	678	685	—	71	162	186
	Février .....	710	730	660	674	683	—	71	162	186
	Mars .....	703	725	653	673	678	—	70	157	183
	Avril .....	703	726	652	670	677	—	70	155	182
	Mai .....	702	721	647	665	674	—	70	151	179
	Juin .....	703	723	654	665	677	—	70	153	181
	Juillet .....	702	719	653	658	674	—	70	149	178
	Août .....	717	727	661	666	683	—	71	155	183
	Septembre .....	723	736	666	676	690	—	72	160	186
	Octobre .....	734	744	679	689	698	—	72	165	189
	Novembre .....	739	750	686	693	703	—	73	169	192
	Décembre .....	742	753	691	695	704	—	73	169	192

DATES	INDICES DES PRIX DE GROS								
	Belgique (Ministère de l'Industrie et du Travail) Base : avril 1914	Angleterre (B. of Trade) Base : 1930	Allemagne (Statistisches Reichsamt) Base : 1913	Etats-Unis (B. of Labor) Base : 1926	France (Statistique Générale de la France) Base:juil.1914	Pays-Bas (Bur. central de Statistique) Base : 1913			
1934	plus haut .....	484	70	—	105	101	78	388	80
	plus bas .....	466	67	—	102	96	72	344	76
	moyenne .....	473	68	—	104	98	75	366	78
1935	plus haut .....	582	84	60	91	103	81	357	78
	plus bas .....	464	67	48	87	101	79	334	73
	moyenne .....	537	77	56	89	102	80	347	76
1935	Octobre .....	574	—	60	91	103	80	350	78
	Novembre .....	582	—	60	91	103	81	353	78
	Décembre .....	579	—	60	91	103	81	357	78
1936	Janvier .....	581	—	60	92	104	81	364	77
	Février .....	582	—	60	92	104	81	377	77
	Mars .....	578	—	60	92	104	80	379	76
	Avril .....	574	—	60	92	104	80	374	75
	Mai .....	569	—	59	92	104	79	377	75
	Juin .....	570	—	59	93	104	79	372	76
	Juillet .....	576	—	60	94	104	80	388	77
	Août .....	582	—	60	95	105	82	395	77
	Septembre .....	594	—	62	96	104	82	407	77
	Octobre .....	602	—	62	98	104	81	452	87
	Novembre .....	615	—	64	98	104		473	88
	Décembre .....	637	—	66	101			499	

(1) Indice au 15 de chaque mois.  
(2) Sur la base du taux de stabilisation de 1926.  
(3) Sur la base du taux de dévaluation de 1935.

**LA CONSOMMATION EN BELGIQUE.**

**INDICES DES CHIFFRES D'AFFAIRES**  
Base : moyenne mensuelle de 1927 = 100 (\*).

PÉRIODES	Grands magasins						Magasins à succursales		Coopératives et magasins patronaux					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers (*)		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936
Janvier	55	64	82	95	85	96	107	118	51	68	113	124	123	131
Février	54	68	80	101	84	103	98	114	47	66	105	120	100	109
Mars	89	92	103	114	130	109	115	122	51	67	117	124	155	132
Avril	129	97	166	118	125	107	148	124	54	69	122	127	185	149
Mai	99	96	128	121	106	106	114	123	58	65	112	123	127	142
Juin	96	92	108	107	115	117	108	125	58	67	109	119	112	118
Juillet	70	67	86	95	108	106	122	143	59	68	117	129	111	119
Août	61	62	77	90	115	117	123	130	59	71	118	124	96	104
Septembre	82	83	96	114	115	122	115	127	63	73	114	126	120	145
Octobre	105	111	109	119	112	110	124	130	68	80	131	138	170	201
Novembre	75	77	87	96	126	132	119	128	64	75	118	123	124	141
Décembre	91	96	112	128	160	169	136	(1) 154	67		134		130	

**CONSOMMATION DE TABAC.**  
(Fabrication et importation.)

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Ciga- rettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher (tonnes)
	(millions de pièces)			
Année 1934	178	412	4.981	12.786
Année 1935	193	511	4.954	12.938
1933 1 <sup>er</sup> trimestre	68	91	1.425	3.429
2 <sup>e</sup> trimestre	43	73	1.342	2.714
3 <sup>e</sup> trimestre	42	89	1.440	3.161
4 <sup>e</sup> trimestre	50	103	1.318	3.157
1934 1 <sup>er</sup> trimestre	44	94	1.138	3.152
2 <sup>e</sup> trimestre	43	101	1.372	3.185
3 <sup>e</sup> trimestre	42	107	1.320	3.257
4 <sup>e</sup> trimestre	49	109	1.151	3.191
1935 1 <sup>er</sup> trimestre	41	106	1.085	3.025
2 <sup>e</sup> trimestre	52	137	1.376	3.324
3 <sup>e</sup> trimestre	45	132	1.303	3.264
4 <sup>e</sup> trimestre	54	136	1.190	3.324
1936 1 <sup>er</sup> trimestre	48	134	1.177	3.194
2 <sup>e</sup> trimestre	40	126	1.356	3.287
3 <sup>e</sup> trimestre	51	176	1.405	3.469

(\*) Sauf pour les indices des grands magasins (articles de ménage et divers) dont la base est la moyenne mensuelle de 1934.  
(1) Indice provisoire.

**ABATAGES DANS LES PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS**  
(13 abattoirs).

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Pores, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
1935 Moyenne mensuelle	16.027	815	13.296	27.340	6.760
1935 Octobre	19.597	891	12.525	25.150	13.324
Novembre	16.317	890	10.334	21.172	13.534
Décembre	16.766	816	10.768	20.337	12.914
1936 Janvier	17.476	920	13.663	23.074	8.871
Février	15.567	788	12.573	21.911	5.607
Mars	15.832	675	14.070	22.649	2.637
Avril	18.234	678	16.906	28.712	3.614
Mai	14.934	621	13.496	25.634	2.195
Juin	14.669	510	12.481	25.736	1.857
Juillet	18.175	567	15.078	30.880	2.692
Août	15.717	558	12.015	26.969	2.640
Septembre	18.743	584	13.042	30.578	6.425
Octobre	16.588	710	10.181	28.880	14.728
Novembre	(1) 15.937	(1) 602	(1) 9.840	(1) 27.260	(1) 9.925
Décembre	(1) 17.381	(1) 671	(1) 12.621	(1) 30.790	(1) 11.711

(1) Chiffres incomplets (12 abattoirs sur 13).

**PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE EN BELGIQUE (1).**  
(Centrales de 100 kw. et plus.)

PÉRIODES	Nombre de centrales recensées (total)	Production (milliers de kw.h.)				TOTAL
		Union des exploitations électriques de Belgique	Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	
1934 Moyenne mensuelle	248 (2)	143.004	164.524	13.464	14.253	335.245
1935 Moyenne mensuelle	281 (2)	158.713	177.412	18.962	16.234	371.333
1935 Septembre	282	153.756	174.634	18.540	15.363	362.293
Octobre	281	173.498	197.119	21.538	20.659	412.844
Novembre	281	177.516	185.494	21.651	20.460	405.122
Décembre	281	192.688	193.537	20.420	22.944	429.589
1936 Janvier	351	189.469	197.947	26.541	23.136	437.093
Février	350	170.144	186.730	25.363	20.742	402.979
Mars	350	177.575	198.194	26.557	20.054	422.380
Avril	349	165.839	195.948	25.339	17.714	404.840
Mai	349	156.307	193.307	24.991	14.580	389.185
Juin	349	133.942	142.953	21.508	11.948	310.351
Juillet	349	154.844	188.012	23.299	14.130	380.285
Août	349	167.314	187.061	23.719	16.281	394.375
Septembre	349	176.494	181.776	24.401	18.548	401.219
Octobre	348	201.064	210.041	28.164	22.014	461.282
Novembre	348	202.919	204.451	28.245	23.524	459.140

(1) Source : Ministère des Travaux publics.  
(2) A fin d'année.

**ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.**

PÉRIODES	Nombre d'autorisations de bâtir délivrées dans les agglomérations urbaines du pays (53 agglomérations - 115 communes)		
	Constructions	Reconstructions et transformations	Total
Année 1934.....	7.034	16.459	23.493
Année 1935.....	13.036	17.329	30.365
1935 Septembre.....	1.092	1.398	2.490
Octobre.....	1.037	1.572	2.609
Novembre.....	795	1.191	1.986
Décembre.....	602	1.150	1.752
1936 Janvier.....	816	1.235	2.051
Février.....	1.110	1.482	2.592
Mars.....	1.190	1.797	2.987
Avril.....	1.104	1.720	2.824
Mai.....	925	1.791	2.716
Juin.....	809	1.613	2.422
Juillet.....	832	1.754	2.586
Août.....	741	1.391	2.132
Septembre.....	741	1.638	2.379
Octobre.....	674	1.618	2.292
Novembre.....	489 (1)	1.198 (1)	1.687 (1)

(1) Chiffres incomplets (114 communes sur 115).

**DECLARATIONS DE FAILLITE  
HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS A LA FAILLITE  
ET MISES SOUS GESTION CONTROLÉE PUBLIÉES AU MONITEUR DU COMMERCE BELGE.**

PÉRIODES (13 semaines)	Faillites			Concordats homologués			Gestions contrôlées		
	1934	1935	1936	1934	1935	1936	1934	1935	1936
Première période.....	377	241	151	58	55	29	—	54	29
Deuxième période.....	323	206	155	57	52	34	—	49	37
Troisième période.....	265	133	136	57	35	15	—	18	14
Quatrième période.....	253	178	179	48	21	28	19	31	16
Total pour l'année.....	1.218	758	621	220	163	106	19	152	96

**STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE**

Source : *Office national du Placement et du Chômage.*

MOIS	ASSURÉS EN ÉTAT DE CHOMAGE AU DERNIER JOUR OUVRABLE DU MOIS								TOTAL DES JOURNÉES PERDUES			
	Chiffres absolus				Moyenne pour cent assurés				A		B	
	Chômage complet	Chômage intermittent	Chômage complet	Chômage intermittent	A	B	A	B	A	B		
Décembre.....	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935	1934	1935
	212.713	162.166	167.562	102.174	22,2	17,9	17,5	11,3	1.484	1.134	25,6	20,2
Janvier.....	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936	1935	1936
	223.300	167.083	158.406	99.858	23,6	18,6	16,7	11,1	1.731	1.314	28,8	21,9
Février.....	220.777	168.016	157.160	101.038	23,4	18,6	16,7	11,2	1.707	1.354	28,4	22,6
Mars.....	206.511	138.962	148.408	93.574	21,8	15,6	15,7	10,5	1.628	1.115	27,1	18,6
Avril.....	181.110	116.935	127.419	99.856	19,3	13,1	13,6	11,2	1.283	1.018	22,2	17,0
Mai.....	159.551	109.777	114.534	86.424	17,1	12,2	12,3	9,7	1.258	997	21,8	16,6
Juin.....	146.581	100.838	104.066	99.126	15,8	11,0	11,2	10,8	1.111	901	19,3	15,0
Juillet.....	138.376	105.558	109.049	84.367	15,1	11,4	11,9	9,1	1.046	858	17,5	14,3
Août.....	136.139	108.404	106.627	92.729	14,9	11,4	11,7	9,8	1.129	801	16,6	13,3
Septembre.....	136.726	105.978	109.125	78.948	14,9	11,3	11,9	8,4	1.026	773	17,1	12,9
Octobre.....	130.981	101.070	95.069	74.537	14,5	10,8	10,6	7,9	1.074	737	18,7	12,3
Novembre.....	143.407	112.881	93.012	94.332	15,9	12,1	10,3	10,1	1.084	848	18,8	14,1

(A) Par mille assurés et par semaine.

(B) En pour cent de l'ensemble des journées qu'auraient pu fournir les assurés.

**STATISTIQUE DU CHOMAGE EN BELGIQUE (suite).**

Nombre de chômeurs contrôlés. — Moyenne journalière.

Source : Office national du Placement et du Chômage.

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	LE ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total
	1936 Août .....	—		—	29	124.653	131.151	31.477	32.209	13.248	13.913	16.044	16.940	26.329	28.770	22.484	22.989	10.145	11.324	2.060	2.009	557	557
Septembre ...	—	—	24	121.795	127.165	31.327	31.946	12.717	13.301	16.670	17.483	26.027	27.927	21.323	21.743	9.218	10.176	1.909	1.917	523	524	2.081	2.148
Octobre .....	—	—	24	119.338	124.303	31.862	32.457	12.039	12.614	16.361	17.304	25.537	27.089	20.408	20.800	8.613	9.455	1.885	1.893	558	559	2.075	2.132
Novembre ...	—	—	29	135.268	141.371	34.320	34.999	13.700	14.399	19.191	20.047	29.792	31.944	22.549	23.091	10.248	11.361	2.590	2.400	772	773	2.306	2.357
Décembre....	—	—	22	153.443	159.617	35.963	36.613	16.243	16.972	22.923	23.670	34.240	36.707	25.443	26.014	11.467	12.413	3.143	3.154	1.114	1.115	2.907	2.959
1936 Novembre ...	2	7	6	127.496	133.309	32.656	33.296	12.695	13.371	17.513	18.402	27.895	29.859	21.788	22.276	9.888	11.010	2.176	2.184	656	657	2.229	2.284
	9	14	5	131.000	137.265	33.652	34.339	13.112	13.811	18.207	19.058	28.882	31.219	22.205	22.691	9.769	10.909	2.182	2.194	762	763	2.229	2.281
	16	21	6	135.407	141.310	34.811	35.495	13.690	14.355	19.049	19.908	29.464	31.460	22.855	23.398	10.115	11.206	2.367	2.378	789	790	2.267	2.320
	23	28	6	137.760	143.961	34.824	35.521	14.147	14.852	20.018	20.853	30.376	32.604	22.337	22.926	10.469	11.555	2.531	2.542	779	780	2.279	2.328
	30	5	6	143.971	150.326	35.445	36.234	14.764	15.515	21.009	21.857	32.193	34.482	23.055	24.097	10.921	12.044	2.655	2.669	868	869	2.511	2.559
Décembre....	7	12	6	153.389	159.376	36.812	37.466	15.968	16.681	22.710	23.502	33.835	36.028	25.419	25.991	11.422	12.421	2.946	2.957	1.186	1.187	3.091	3.143
	14	19	6	151.304	157.019	35.481	36.109	15.920	16.621	22.727	23.421	33.888	36.043	24.939	25.479	11.231	12.161	3.061	3.064	1.152	1.153	2.915	2.968
	21	26	5	151.955	157.858	35.554	36.189	16.269	17.001	22.691	23.372	33.899	36.243	25.125	25.671	11.530	12.431	3.132	3.141	1.031	1.032	2.724	2.778
	28	2	5	157.555	164.781	35.933	36.617	16.927	17.713	23.650	24.473	35.484	38.775	26.391	27.026	11.742	12.688	3.502	3.512	1.068	1.069	2.858	2.908
1937 Janvier.....	4	9	6	156.871	163.831	36.963	37.711	16.710	17.725	23.722	24.617	34.563	37.272	25.930	26.531	11.629	12.561	3.334	3.343	1.088	1.088	2.932	2.983

**Journées de chômage constatées**

(Dimanches non compris.)

Source : Office national du Placement et du Chômage.

(Milliers de journées.)

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	LE ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total	Hommes	Total
	1936 Août .....	—		—	29	3.582	3.767	893	914	382	401	462	487	759	828	651	687	193	327	59	19	16	16
Septembre ...	—	—	24	2.896	3.022	733	749	304	317	397	417	620	665	512	521	221	244	47	47	12	12	50	50
Octobre .....	—	—	24	2.839	2.955	751	766	287	301	388	410	607	644	490	499	207	227	45	45	14	14	50	50
Novembre ...	—	—	29	3.886	4.058	975	995	595	615	551	575	856	915	653	669	296	329	69	69	23	23	68	68
Décembre ...	—	—	22	3.344	3.475	773	788	355	370	501	517	747	798	559	571	250	272	70	70	24	24	65	65
1936 Novembre ...	2	7	6	757	791	192	196	76	80	104	109	165	176	130	133	59	66	13	13	4	4	14	14
	9	14	5	649	680	165	169	65	69	90	94	143	154	111	113	49	55	11	11	4	4	11	11
	16	21	6	805	839	205	209	82	86	113	118	175	186	137	140	60	67	14	14	5	5	14	14
	23	28	6	819	855	204	208	84	88	119	124	181	194	134	138	63	69	15	15	5	5	14	14
	30	5	6	856	893	209	213	88	92	125	130	192	205	141	145	65	72	16	16	5	5	15	15
Décembre....	7	12	6	910	945	215	219	95	99	135	140	201	214	152	155	68	74	18	18	7	7	19	19
	14	19	6	900	933	208	212	95	99	135	139	202	214	150	153	67	73	18	18	7	7	18	18
	21	26	5	753	781	174	177	81	84	113	116	168	179	125	128	57	62	16	16	5	5	14	14
	28	2	5	781	816	176	180	84	88	118	122	176	191	132	135	58	63	18	18	5	5	14	14
1937 Janvier.....	4	9	6	933	974	217	222	100	106	142	147	205	221	155	159	70	75	20	20	7	7	17	17

## ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

### I. — Recettes et dépenses d'exploitation (millions de francs).

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Produits extraordinaires	Ensemble			
1934 Moyenne mensuelle .....	59,3	121,3	4,0	184,6	188,6	— 4,0	102,16
1935 Moyenne mensuelle .....	62,8	117,6	4,0	184,4	177,9	6,5	96,45
1935 Octobre .....	62,8	134,1	4,3	201,2	186,6	14,6	92,72
Novembre .....	49,7	121,0	3,8	174,5	180,1	— 5,6	103,20
Décembre .....	54,4	119,7	4,8	178,9	176,2	2,7	98,48
1936 Janvier .....	54,5	118,3	6,7	179,5	185,2	— 5,7	103,16
Février .....	49,1	114,5	3,9	167,5	182,1	— 14,5	108,67
Mars .....	52,5	128,8	4,1	185,4	182,1	3,3	98,21
Avril .....	58,9	121,6	4,1	184,6	186,1	— 1,5	100,82
Mai .....	62,2	118,1	3,4	183,7	186,6	— 2,9	101,57
Juin .....	57,9	95,9	3,7	157,5	184,6	— 27,1	117,21
Juillet .....	76,0	124,3	4,6	204,9	193,0	11,9	94,20
Août .....	94,5	122,4	4,1	221,0	191,2	29,8	86,51
Septembre .....	82,4	127,3	4,6	214,3	192,9	21,4	90,02
Octobre .....	60,4	142,5	4,7	207,6	205,8	1,8	99,15
Novembre .....	50,4	133,5	3,9	187,8	204,9	— 17,1	109,10
Décembre (chiffres provisoires) ..	55,3	135,6	4,0	194,9	198,9	— 4,0	102,05

### II. — Nombre de wagons fournis à l'industrie (\*).

### III. — Statistique du trafic. 1° Trafic général.

PÉRIODES	A) Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes.				VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
	A	B	C	A + C	Nombre (milliers)	Voyageurs-km. (millions)	Tonnes transportées (milliers)	Tonnes-km. (millions)			
								Service interne belge	Service international	Transit	Total
1934 Moyenne mensuelle .....	352.943	102.457	86.401	439.344	14.733	409	4.684	156	141	77	374
1935 Moyenne mensuelle .....	375.054	114.607	84.647	459.701	15.139	426	4.889	170	154	72	396
1935 Octobre .....	459.944	142.492	94.446	554.390	15.237	429	5.928	208	181	78	467
Novembre .....	430.686	128.257	83.799	514.485	13.885	381	5.395	186	164	73	423
Décembre .....	386.141	134.921	84.131	470.272	14.757	409	5.055	174	186	78	438
1936 Janvier .....	392.424	137.917	80.663	473.087	15.222	426	5.154	184	186	62	432
Février .....	372.486	122.303	80.782	453.268	13.614	372	4.920	179	164	69	412
Mars .....	420.322	130.086	86.977	507.299	15.280	441	5.563	204	183	69	466
Avril .....	395.174	122.491	83.824	478.998	15.028	465	5.215	185	170	72	427
Mai .....	386.853	115.489	87.659	474.512	14.742	473	5.197	178	173	81	432
Juin .....	310.087	78.756	70.275	380.362	14.908	464	3.767	141	125	59	325
Juillet .....	413.502	128.753	91.117	504.619	15.647	544	5.448	190	186	85	461
Août .....	418.794	126.985	86.390	505.184	16.258	607	5.390	187	183	70	440
Septembre .....	418.450	121.505	98.030	516.480	16.129	534	5.492	196	180	77	453
Octobre .....	487.549	143.686	104.147	591.696	14.698	459	6.535	227	195	84	506
Novembre .....	462.822	141.964	93.753	556.575			6.330				483
Décembre .....	430.545	146.534	101.907	532.452							

(\*) Les chiffres se rapportent aux wagons chemins de fer et particuliers.

**III. — Statistique du trafic (suite)**  
**2° Transport des principales marchandises (grosses marchandises).**  
**A. — Ensemble du trafic.**

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (milliers)										
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construct., verres et glaces	Produits de carrières sables, silex et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers	TOTAUX
1934 Moyenne mens.	384	1.910	349	497	410	609	49	150	56	270	4.684
1935 Moyenne mens.	348	2.016	412	497	426	637	57	154	59	282	4.889
1933 Juin .....	235	1.749	309	440	436	628	47	109	58	255	4.266
Septembre .....	291	1.962	316	447	441	637	64	185	58	295	4.696
Décembre .....	437	2.425	330	475	311	268	55	159	63	225	4.748
1934 Mars .....	310	2.063	329	523	445	643	47	228	60	323	4.971
Juin .....	231	1.744	354	572	448	711	34	105	55	262	4.516
Septembre .....	268	2.114	372	487	437	699	56	177	52	288	4.950
Décembre .....	332	1.854	389	515	291	459	46	156	60	272	4.374
1935 Mars .....	276	1.840	399	467	369	586	44	205	61	297	4.544
Juin .....	201	1.988	398	533	465	672	37	118	56	258	4.726
Septembre .....	258	2.117	416	492	493	845	131	143	59	297	5.251
Décembre .....	326	2.236	449	564	378	525	47	162	61	307	5.055
1936 Mars .....	298	2.276	453	536	541	734	50	215	68	392	5.563
Juin .....	227	1.486	328	355	366	556	29	128	53	239	3.767
Septembre .....	281	2.152	435	542	534	822	104	192	63	367	5.492

**B. — Service interne belge.**

PÉRIODES	NOMBRE DE TONNES (milliers)										
	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de construct., verres et glaces	Produits de carrières sables, silex et terres	Textiles, tanneries et vêtements	Produits chimiques et pharmaceutiques	Graisses et huiles industr., pétroles, brais et goudrons	Divers	TOTAUX
1934 Moyenne mens.	277	1.346	9	117	261	465	10	73	24	214	2.796
1935 Moyenne mens.	248	1.444	10	134	269	505	12	80	25	222	2.949
1935 Août .....	170	1.372	11	137	305	641	29	76	22	220	2.983
Septembre .....	172	1.507	11	130	325	701	33	71	23	221	3.194
Octobre .....	677	1.643	11	140	283	584	9	88	27	235	3.697
Novembre .....	730	1.456	10	120	226	461	8	60	24	251	3.346
Décembre .....	203	1.531	12	155	221	406	8	83	25	230	2.874
1936 Janvier .....	167	1.676	13	166	261	403	8	98	26	244	3.062
Février .....	147	1.593	9	155	282	393	7	105	27	239	2.957
Mars .....	170	1.627	14	177	387	577	10	131	28	298	3.419
Avril .....	153	1.478	9	165	318	612	10	87	33	268	3.133
Mai .....	123	1.426	8	153	358	622	7	77	29	244	3.047
Juin .....	141	997	14	107	246	442	6	50	23	183	2.229
Juillet .....	157	1.590	13	140	366	607	7	77	27	238	3.222
Août .....	160	1.563	10	150	334	631	34	76	24	230	3.212
Septembre .....	177	1.539	15	145	333	661	28	94	27	280	3.299
Octobre .....	691	1.864	15	161	360	642	12	105	29	263	4.141



**MOUVEMENT DES PRINCIPAUX PORTS BELGES (suite).**

PÉRIODES	PORTS DE BRUGES ET DE ZEEBRUGGE (1)						PORT DU GRAND-BRUXELLES (2)						
	NAVIGATION MARITIME			NAVIGATION FLUVIALE			NAVIGATION MARITIME					NAVIGATION FLUVIALE	
	Nombre de navires entrés	Tonnage des navires entrés (milliers de tonnes de jauge)	MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		Entrées	Sorties	ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES entrées et sorties (milliers de tonnes métriques)
			Entrées	Sorties			Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métrig.)	
1934 Moyen. m.	97	120	43	19	15	4	74	40	32	73	40	39	427
1935 Moyen. m.	132	160	35	27	16	2	74	36	20	74	36	38	448
1935 Octobre..	131	166	47	25	15	3	60	28	18	64	30	35	496
Novembre	129	177	33	40	14	3	81	36	23	78	34	41	440
Décembre	132	188	35	47	15	3	77	45	17	79	46	53	493
1936 Janvier ..	133	175	42	29	14	4	70	40	12	67	40	51	493
Février ..	119	145	36	32	15	3	67	32	10	76	39	54	441
Mars ....	131	161	56	24	18	3	74	37	10	68	33	46	519
Avril ....	113	130	31	21	5	1	71	33	11	73	34	49	405
Mai .....	119	123	36	22	9	3	77	33	17	71	31	42	489
Juin .....	184	200	33	41	13	1	85	37	25	88	38	47	445
Juillet ..	202	270	50	36	12	4	77	43	19	78	41	54	514
Août ....	217	247	56	32	9	4	86	49	27	84	51	71	532
Septembre	201	229	74	40	12	3	76	39	31	80	41	44	515
Octobre..	152	178	52	29	13	2	85	51	42	79	47	49	518
Novembre	154	196	73	36	13	4	78	52	51	79	53	59	435
Décembre.	167	199					78	49	37	75	46	50	461

(1) Sources : Compagnie des Installations maritimes de Bruges et *Bulletin du Commerce avec les pays étrangers*.  
 (2) Source : Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles.

**ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION EN BELGIQUE.**

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES		COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à la fin de la période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de séances	Nombre de participants à la fin de la période	Montant des liquidations (millions de francs)	Montant des liquidations (millions de francs)
1935 Moyenne mensuelle .....	38 (2)	324	24.997	157	18.548	20	250 (2)	785	73
1936 Moyenne mensuelle .....	38 (2)	326	27.031	157	20.261	21	287 (2)	943	103
1935 Octobre .....	38	335	21.562	160	15.420	23	250	707	57
Novembre .....	38	314	22.757	152	16.746	19	250	891	97
Décembre .....	38	324	23.950	155	17.553	20	250	723	65
1936 Janvier .....	38	337	26.239	164	19.880	21	250	1.136	89
Février .....	38	313	24.769	151	18.606	19	250	1.477	143
Mars .....	38	324	25.913	156	19.004	22	250	1.114	112
Avril .....	38	316	24.793	152	18.725	20	280	605	73
Mai .....	38	321	28.535	155	22.055	19	284	635	76
Juin .....	38	314	26.749	155	20.550	20	284	626	75
Juillet .....	38	328	24.540	157	18.190	21	286	684	86
Août .....	38	304	26.345	146	19.599	20	286	580	52
Septembre .....	38	316	26.269	151	18.854	22	286	743	70
Octobre .....	38	354	35.100	171	27.518	22	288	1.130	138
Novembre .....	38	326	26.036	158	19.085	19	288	1.297	199
Décembre .....	38	361	29.082	174	21.065	22	287	1.292	127

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.  
 (2) Au 31 décembre.

**MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX EN BELGIQUE.**

*(millions de francs).*

PÉRIODES	Nombre de comptes à la fin de la période	Avoir global (moyenne journalière)	CRÉDITS		DÉBITS		Mouvement général	Pourcentage des opérations sans emploi de numéraire
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements		
1935 Moyenne mens..	(*) 368.902	2.853	3.800	9.295	3.797	9.296	26.188	88,0
1936 Moyenne mens..	(*) 388.796	3.312	4.428	10.804	4.373	10.805	30.409	88,0
1935 Octobre .....	364.249	3.061	4.309	10.381	4.236	10.385	29.310	87,7
Novembre.....	365.928	3.104	3.831	9.640	3.731	9.642	26.844	88,4
Décembre .....	368.902	3.205	4.169	10.500	4.171	10.507	29.346	88,6
1936 Janvier .....	371.773	3.178	4.584	11.151	4.567	11.136	31.439	88,3
Février .....	374.411	3.139	3.660	9.464	3.774	9.463	26.362	85,5
Mars .....	376.212	3.068	4.143	9.922	3.965	9.941	27.971	88,6
Avril .....	377.047	3.251	3.988	9.780	3.982	9.763	27.513	87,7
Mai .....	377.919	3.198	4.138	10.192	4.140	10.183	28.653	86,8
Juin .....	379.061	3.216	3.799	9.544	3.900	9.523	26.765	88,4
Juillet .....	379.659	3.226	4.444	10.219	4.261	10.216	29.140	87,8
Août .....	381.361	3.345	4.232	10.517	4.291	10.509	29.549	89,1
Septembre .....	383.269	3.385	4.137	10.308	4.101	10.326	28.872	88,4
Octobre .....	385.016	3.536	6.896	15.683	6.708	15.702	44.989	87,9
Novembre.....	387.034	3.533	4.076	10.616	4.070	10.533	29.195	88,6
Décembre .....	388.796	3.667	5.035	12.346	4.713	12.361	34.456	89,0

(\*) Au 31 décembre.

**CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE (sous la garantie de l'Etat).**

**Dépôts sur livrets (particuliers exclusivement) (1)**

*(milliers de francs).*

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à la fin de la période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
Année 1934 .....	2.413.296	2.213.555	199.741	10.452.043	5.456.620
Année 1935 .....	2.705.596	2.863.003	— 157.407	10.584.394	5.559.726
1935 Octobre .....	214.062	218.643	— 4.585	10.192.854	
Novembre.....	236.294	178.379	57.915	10.250.769	
Décembre .....	245.030	201.173	43.856	10.584.394	
1936 Janvier .....	342.616	187.043	155.573	10.739.967	
Février .....	252.681	204.155	48.526	10.788.493	
Mars .....	182.211	288.985	— 106.774	10.681.719	
Avril .....	232.364	201.053	31.311	10.713.030	
Mai .....	247.636	204.227	43.409	10.756.439	
Juin .....	230.292	190.082	40.210	10.796.649	
Juillet .....	275.005	194.915	80.090	10.876.739	
Août .....	239.079	186.602	52.477	10.929.216	
Septembre .....	243.846	195.028	48.818	10.978.034	
Octobre .....	266.454	224.990	41.464	11.019.498	
Novembre.....	260.830 (3)	178.538 (3)	82.292 (3)	11.089.396 (3)	
Décembre.....	268.429 (3)	210.557 (3)	57.872 (3)	11.469.043 (3)	

(1) Les chiffres du présent tableau ne donnent que les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1934 et 1935 et ceux de décembre 1935 et 1936 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs provisoires.

# Banque Nationale de Belgique

Principaux postes des situations hebdomadaires

(milliers de francs).

ACTIF	30-12-1913	23-1-1936	22-12-1936	30-12-1936	7-1-1937	14-1-1937	21-1-1937
<b>Encaisse :</b>							
Or .....	306.377	16.990.460	18.678.400	18.640.049	18.521.060	18.526.475	18.445.111
Traites et disponibilités « or » sur l'étranger.....	170.328	—	—	—	—	—	—
Portefeuille-effets sur la Belgique et valeurs-or sur l'étranger .....	603.712	6.237.846	6.872.033	6.947.800	6.865.602	6.868.958	6.822.865
Avances sur fonds publics .....	57.901	441.544	360.615	338.393	274.952	262.335	266.286
Bons, annuités et titres d'obligations du Trésor belge (lois du 27-12- 1930 et du 19-7-1932).....	—	798.981	786.214	786.214	773.512	773.512	773.512
<b>PASSIF</b>							
Billets en circulation .....	1.049.762	20.429.780	22.345.987	22.701.978	22.695.105	22.546.061	22.390.864
Comptes courants particuliers .....	88.333	4.481.914	4.522.141	3.843.061	3.846.482	4.029.396	4.008.396
Compte courant du Trésor .....	14.541	51.483	274.936	598.938	312.243	281.907	348.635
<b>Total des engagements à vue...</b>	<b>1.152.636</b>	<b>24.963.177</b>	<b>27.143.064</b>	<b>27.143.977</b>	<b>26.853.830</b>	<b>26.857.364</b>	<b>26.747.895</b>
Rapports de l'encaisse aux engagements à vue .....	41,36 %	68,06 %	68,81 %	68,67 %	68,97 %	68,98 %	68,96 %
Taux d'escompte de traites acceptées.	5,— %	2,— %	2,— %	2,— %	2,— %	2,— %	2,— %
Taux des prêts sur fonds publics.....	5,— %	3,— %	3,— %	3,— %	3,— %	3,— %	3,— %

## Rapport des effets impayés aux effets présentés à l'encaissement par la Banque Nationale de Belgique.

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				(milliers de francs)		
Année 1935 .....	1.029.185	65.523	6,37	8.869.585	102.956	1,16
Année 1936 .....	925.823	58.291	6,30	4.551.786	76.819	1,69
1935 Octobre .....	68.751	3.813	5,55	413.561	5.670	1,37
Novembre .....	69.841	3.774	5,40	470.696	5.252	1,12
Décembre .....	70.063	4.427	6,32	351.088	6.054	1,72
1936 Janvier .....	67.578	4.256	6,30	442.821	5.725	1,29
Février .....	62.699	3.884	6,19	342.965	4.932	1,44
Mars .....	70.533	4.341	6,15	384.204	6.185	1,61
Avril .....	79.506	4.711	5,93	418.213	6.423	1,54
Mai .....	83.943	5.060	6,03	441.003	7.153	1,62
Juin .....	84.653	5.348	6,32	401.769	7.049	1,75
Juillet .....	80.972	5.238	6,47	419.913	6.741	1,61
Août .....	77.183	5.262	6,82	277.904	6.272	2,26
Septembre .....	75.604	4.757	6,29	324.974	6.024	1,85
Octobre .....	80.355	5.121	6,37	319.032	6.297	1,97
Novembre .....	81.015	4.964	6,13	419.066	6.935	1,65
Décembre .....	81.782	5.346	6,54	359.924	7.079	1,97

# Banque du Congo Belge

Principaux postes des situations mensuelles (milliers de francs).

ACTIF	31-12-1927	31-10-1935	31-5-1936	30-6-1936	31-7-1936	31-8-1936	30-9-1936	31-10-1936
Encaisse-or :								
Lingots et monnaies d'or .....	24.818	85.825	85.825	85.825	85.825	85.825	85.825	85.825
Devises-or sur l'étranger.....	28.768	30.162	45.035	45.035	45.035	45.035	45.035	45.035
Encaisses diverses et avoirs en banque .....	78.031	300.033	260.996	294.899	274.789	267.831	317.487	323.960
Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger .....	263.880	147.766	151.146	147.477	148.301	162.932	173.597	145.915
Débiteurs (1) .....	163.234	140.049	176.587	151.627	162.486	145.629	148.731	149.293
<b>PASSIF</b>								
Billets en circulation .....	124.619	223.168	256.364	257.215	264.021	264.673	264.896	266.513
Créditeurs :								
à vue .....	222.030	379.056	428.209	385.795	405.083	413.295	478.642	448.700
à terme.....	68.465	87.069	62.860	68.640	69.626	74.843	74.000	67.243
Rapport de l'encaisse en valeurs-or à la circulation fiduciaire .....	42,99 %	51,97 %	51,04 %	50,88 %	49,45 %	49,44 %	49,40 %	49,10 %

(1) Nouvel intitulé de la rubrique, depuis le 31 octobre 1935; avant cette date, ce poste était dénommé « comptes courants ».

## TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION.

	depuis le	P. c.		depuis le	P. c.
Allemagne .....	22 septembre 1932	4,—	Hongrie.....	29 août 1935	4,—
Autriche .....	9 juillet 1935	3,50	Indes .....	30 novembre 1935	3,—
Belgique .....	16 mai 1935	2,—	Italie .....	18 mai 1936	4,50
Bulgarie .....	15 août 1935	6,—	Japon .....	7 avril 1936	3,285
Danemark .....	19 novembre 1936	4,—	Lettonie .....	1 <sup>er</sup> janvier 1933	5,50
Dantzig .....	2 janvier 1937	4,—	Lithuanie .....	1 <sup>er</sup> juillet 1936	5,50
Espagne .....	9 juillet 1935	5,—	Norvège .....	7 décembre 1936	4,—
Esthonie .....	1 <sup>er</sup> octobre 1935	4,50	Pologne .....	26 octobre 1933	5,—
États-Unis (Federal Reserve Bank of New-York) .....	2 février 1934	1,50	Portugal .....	11 mai 1936	4,50
Finlande .....	3 décembre 1934	4,—	Roumanie .....	15 décembre 1934	4,50
France.....	16 octobre 1936	2,—	Suède .....	1 <sup>er</sup> décembre 1933	2,50
Grande-Bretagne .....	30 juin 1932	2,—	Suisse .....	26 novembre 1936	1,50
Grèce .....	4 janvier 1937	6,—	Tchécoslovaquie .....	1 <sup>er</sup> janvier 1936	3,—
Hollande .....	3 décembre 1936	2,—	Yougoslavie .....	1 <sup>er</sup> février 1935	5,—

# Banque des Règlements Internationaux, à Bâle

## SITUATION

ACTIF

en milliers de francs suisses-or (unités de 0,29032258... grammes d'or fin) (art. 5 des statuts).

PASSIF

	Au 30 novembre 1936		Au 31 décembre 1936			Au 30 novembre 1936		Au 31 décembre 1936	
		%		%			%		%
<b>I. Or en lingots.....</b>	40.666	6,7	33.135	5,4	<b>I. Capital :</b>				
<b>II. Encaisse :</b>					Capital autorisé et émis : 200.000 actions de 2.500 fr. suisses-or chacune.....	500.000		500.000	
<b>A la banque et en compte courant dans     d'autres banques .....</b>	19.262	3,2	23.356	3,8	Actions libérées de 25 p. c. ....	125.000	20,7	125.000	20,3
<b>III. Fonds à vue placés à intérêts.....</b>	5.050	0,8	5.254	0,9	<b>II. Réserves :</b>				
<b>IV. Portefeuille réescomptable :</b>					1° Fonds de réserve légale .....	3.784		3.784	
1° Effets de commerce et acceptations de banque .....	129.672	21,4	134.022	21,7	2° Fonds de réserve de dividendes .....	6.092		6.092	
2° Bons du Trésor .....	160.964	26,6	147.671	24,0	3° Fonds de réserve générale .....	12.183		12.183	
<b>V. Fonds à terme placés à intérêts :</b>	290.636		281.693			22.059	3,6	22.059	3,6
<b>A trois mois au maximum .....</b>	27.669	4,6	25.642	4,2	<b>III. Engagements à long terme :</b>				
<b>VI. Effets et placements divers :</b>					1° Compte de Trust des annuités .....	153.280	25,3	153.280	24,9
1° A 3 mois d'échéance au maximum :					2° Dépôt du gouvernement allemand .....	76.640	12,7	76.640	12,4
a) Bons du Trésor .....	17.993	3,0	21.370	3,5	3° Dépôt du gouvernement français (Sarre)	1.423	0,2	1.426	0,2
b) Placements divers .....	42.729	7,1	33.317	5,4	4° Fonds de garantie du govern. français	43.398	7,2	43.490	7,1
2° De 3 à 6 mois d'échéance :						274.741		274.836	
a) Bons du Trésor .....	31.463	5,2	28.069	4,5	<b>IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) :</b>				
b) Placements divers .....	52.739	8,7	63.074	10,2	1° Banques centrales pour leur compte :				
3° A plus de 6 mois d'échéance :					a) A trois mois au maximum .....	98.505	16,3	98.669	16,0
a) Bons du Trésor .....	41.372	6,9	64.653	10,5	b) A vue .....	11.904	2,0	20.577	3,4
b) Placements divers .....	33.836	5,6	35.247	5,7	2° Banques centrales pour le compte d'au- tres déposants :				
<b>VII. Autres actifs :</b>	220.132		245.730		b) A vue .....	4.201	0,7	6.242	1,0
1° Garantie reçue de Banques centrales sur effets cédés .....	1.372	0,2	1.383	0,2	3° Autres déposants :				
2° Autres postes .....	120	0,0	91	0,0	a) A 3 mois au maximum.....	389	0,1	38	0,0
	1.492		1.474		b) A vue .....	70	0,0	52	0,0
<b>TOTAUX...</b>	604.907	100,-	616.284	100,-	<b>V. Dépôts à vue (or).....</b>	459		90	
						27.546	4,5	27.263	4,4
					<b>VI. Divers :</b>				
					1° Garantie donnée sur effets de commerce cédés .....	1.378	0,2	1.385	0,2
					2° Autres postes .....	39.114	6,5	40.163	6,5
						40.492		41.548	
					<b>TOTAUX...</b>	604.907	100,-	616.284	100,-

NOTE. — L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de banques centrales et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux dont la Banque des Règlements internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal ne sont pas inclus dans ces situations.

# Banque de France

Situations hebdomadaires (milliers de francs).

DATES	Encaisse-or (Monnaies et lingots)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et d'effets publics			
			Sur la France		Effets escomptés sur l'étranger	Effets négociables achetés en France et à l'étranger
			Effets escomptés	Bons du Trésor et effets de collectivités publ.		
1935 Moyenne annuelle....	74.976.582	35.968	6.033.004		219.449	1.166.196
1936 Moyenne annuelle....	60.129.508	53.143	11.601.696		79.990	1.518.102
1935 Octobre ..... 4	72.093.149	22.762	7.474.501		216.630	1.195.304
Novembre..... 8	71.322.732	8.176	7.610.200		212.815	1.239.298
Décembre ..... 6	65.904.918	17.217	9.878.275		213.165	1.289.963
1936 Janvier ..... 10	66.267.831	10.493	8.459.170		207.238	1.483.762
Février ..... 7	64.974.790	219.648	9.068.454		203.101	1.306.423
Mars ..... 6	65.945.601	16.269	9.088.414		191.457	1.218.711
Avril ..... 10	62.972.020	5.541	13.374.331		183.195	1.325.728
Mai ..... 8	58.029.973	277.619	16.914.707		173.475	1.253.295
Juin ..... 5	55.521.431	591.146	19.340.634		14.565	1.464.227
Juillet ..... 10	54.606.761	43.286	5.999.524	10.644.398	13.474	1.664.462
Août ..... 7	54.988.639	16.028	5.920.918	7.691.205	10.945	1.597.560
Septembre ..... 4	54.184.985	8.278	6.354.047	2.905.000	11.187	1.552.688
Octobre..... 9	62.358.742	17.241	7.267.754	—	11.249	1.805.917
Novembre..... 6	64.358.742	4.837	6.021.663	—	11.578	1.779.751
Décembre..... 4	60.358.742	5.641	6.854.030	—	15.115	1.729.939
1937 Janvier..... 8	60.358.742	14.162	6.821.612	—	13.349	1.728.648

DATES	Avances sur titres	Avances provisoires sans intérêts à l'État. Convention du 18 juin 1936.		Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue %
		articles 1 et 2	article 3			
1936 Moyenne annuelle....	3.468.108	9.685.611	1.401.053	84.223.267	10.422.952	63,53
1935 Octobre ..... 4	3.198.013	—	—	83.337.486	13.060.610	74,79
Novembre..... 8	3.248.373	—	—	82.545.430	13.318.938	74,40
Décembre ..... 6	3.392.125	—	—	81.689.278	11.637.605	70,62
1936 Janvier ..... 10	3.375.400	—	—	81.260.372	11.400.430	71,52
Février ..... 7	3.330.552	—	—	80.617.340	11.117.202	70,83
Mars ..... 6	3.311.223	—	—	80.997.654	11.120.460	71,59
Avril ..... 10	3.410.955	—	—	83.841.285	10.104.352	67,03
Mai ..... 8	3.603.120	—	—	83.988.285	9.107.730	62,33
Juin ..... 5	3.527.094	—	—	84.962.305	8.065.018	59,68
Juillet ..... 10	3.473.073	3.189.025	1.250.000	86.090.396	7.550.055	58,32
Août ..... 7	3.515.200	6.142.218	500.000	84.907.086	8.166.999	59,08
Septembre ..... 4	3.567.998	10.928.423	900.000	84.610.829	8.189.792	58,39
Octobre..... 9	3.645.456	12.302.602	—	85.778.169	12.603.603	63,38
Novembre..... 6	3.578.263	12.302.602	—	86.718.820	13.127.663	64,46
Décembre..... 4	3.638.100	12.298.092	700.000	87.272.528	10.729.793	61,59
1937 Janvier..... 8	3.650.287	12.298.092	6.750.000	88.417.422	16.569.187	57,49

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 16 octobre 1936.  
précédent : 2 ½ %, depuis le 9 octobre 1936.

# Banque d'Angleterre

Situations hebdomadaires (milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts	Rapport de l'encaisse du Banking Department au solde de ses dépôts (prop. of reserv. to liabilities) %
	Or (Issue Department)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Department)	Valeurs garanties par l'État	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble			
1935 Moyenne annuelle .	193.658	660	86.995	9.646	11.850	108.491	394.669	150.137	39,8
1936 Moyenne annuelle .	227.707	850	88.799	9.809	17.070	115.678	431.441	151.400	35,4
1935 Novembre..... 6	195.483	925	87.215	10.986	12.493	110.694	402.158	147.209	36,8
Décembre..... 4	198.409	731	89.417	10.714	12.501	112.632	405.567	148.322	36,1
1936 Janvier..... 8	200.161	657	84.390	21.260	13.057	118.707	405.558	155.884	35,4
Février..... 5	200.528	659	79.415	14.440	13.855	107.710	399.833	150.891	40,6
Mars..... 4	200.613	739	83.440	11.922	14.663	110.025	404.029	149.092	38,4
Avril..... 8	201.150	800	93.862	9.773	13.692	117.327	421.416	140.187	28,9
Mai..... 6	203.660	800	88.798	9.448	11.852	110.098	422.641	134.179	31,1
Juin..... 10	208.497	903	97.768	6.166	14.571	118.505	433.004	137.045	26,5
Juillet..... 8	225.601	967	96.758	5.983	17.436	120.177	443.106	145.591	29,8
Août..... 5	242.960	1.044	89.943	8.938	18.472	117.353	454.406	148.792	33,3
Septembre..... 9	246.524	1.094	83.503	10.549	20.125	114.177	445.591	157.956	39,2
Octobre..... 7	248.660	1.091	79.753	9.291	19.569	108.613	450.842	149.886	39,3
Novembre..... 4	248.660	944	81.963	7.655	19.969	109.587	447.112	154.351	40,4
Décembre..... 9	248.660	654	81.718	8.146	20.925	110.789	458.852	143.359	35,2
1937 Janvier..... 6	313.661	464	93.295	14.413	21.105	128.813	462.703	162.157	31,7

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 30 juin 1932.  
précédent : 2 ½ %, depuis le 12 mai 1932.

# Reichsbank (Allemagne)

Situations hebdomadaires (milliers de Rm.).

DATES	Encaisse-or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divi-sionnaires	Valeurs servant de couverture addition-nelle	Portefeuille effets	Avances sur nan-tissements	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagem. à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagem. à vue %
1935 Moyenne annuelle.....	86.098	4.926	180.232	370.117	3.702.523	56.298	14.884	3.730.824	808.260	2,01
1936 Moyenne annuelle.....	69.873	5.356	182.186	257.137	4.295.040	48.836	22.080	4.231.835	708.448	1,52
1935 Novembre..... 7	87.798	5.444	175.351	345.287	3.911.443	42.330	770	3.979.669	692.116	2,—
Décembre..... 7	88.277	5.296	155.626	346.588	3.942.439	41.695	9.330	4.044.580	735.486	1,96
1936 Janvier..... 7	82.527	5.101	220.391	348.693	3.891.596	44.211	4.350	4.006.804	716.857	1,85
Février..... 7	76.595	5.236	207.224	349.214	3.749.455	53.890	2.640	3.920.347	610.299	1,81
Mars..... 7	71.694	5.362	191.585	346.504	3.851.542	38.782	700	3.988.116	611.229	1,68
Avril..... 7	66.809	5.495	166.665	328.777	4.180.243	50.442	800	4.138.955	698.961	1,49
Mai..... 7	70.969	5.338	190.607	228.845	4.246.764	53.032	12.410	4.147.078	685.852	1,58
Juin..... 6	70.162	5.349	171.943	219.323	4.327.698	44.457	2.060	4.176.407	693.154	1,55
Juillet..... 7	71.935	4.923	161.316	219.726	4.375.300	37.799	65.490	4.212.979	763.568	1,54
Août..... 7	72.092	5.158	155.734	220.850	4.512.676	43.640	1.590	4.300.955	708.551	1,54
Septembre..... 7	67.443	5.678	119.090	219.569	4.566.206	49.336	4.000	4.386.636	662.600	1,45
Octobre..... 7	63.284	5.453	139.621	219.395	4.699.119	25.836	910	4.469.223	677.538	1,34
Novembre..... 7	64.210	5.014	144.671	219.231	4.640.839	29.540	30	4.471.501	617.751	1,36
Décembre..... 7	66.409	5.516	127.710	219.369	4.695.385	57.271	9.190	4.562.668	671.354	1,37
1937 Janvier..... 7	66.758	5.728	202.699	221.509	4.810.838	35.834	3.340	4.637.743	731.606	1,35

Taux d'escompte { actuel : 4 %, depuis le 22 septembre 1932.  
précédent : 5 %, depuis le 28 avril 1932.

# Banque Nationale Suisse

Situations hebdomadaires (milliers de fr. s.).

DATES	Encaisse- or	Disponi- bilités « or » à l'étranger	Portefeuille effets sur la Suisse	Avances sur nan- tissements	Correspon- dants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue, en %
1935 Moyenne annuelle.....	1.454.898	9.875	86.887	88.860	18.328	1.286.288	393.026	87,22
1936 Moyenne annuelle.....	1.707.707	17.531	94.021	64.526	13.625	1.297.881	623.756	89,78
1935 Novembre..... 7	1.387.369	22.038	77.333	103.741	8.186	1.294.762	339.335	86,25
Décembre..... 7	1.391.898	2.155	99.395	97.697	6.560	1.294.749	343.302	85,10
1936 Janvier..... 7	1.388.810	8.209	133.730	108.632	11.703	1.296.310	400.831	82,32
Février..... 7	1.388.870	14.642	129.007	77.725	7.741	1.242.962	416.871	84,56
Mars..... 7	1.475.512	18.130	155.059	68.210	7.700	1.249.480	512.302	84,78
Avril..... 7	1.509.451	4.010	69.968	70.238	16.219	1.289.050	418.348	88,64
Mai..... 7	1.516.430	1.976	67.089	65.395	14.451	1.280.150	413.508	89,65
Juin..... 6	1.425.791	3.344	77.851	67.544	11.106	1.265.511	343.691	88,81
Juillet..... 7	1.413.216	3.189	94.103	74.917	12.179	1.270.190	346.206	87,63
Août..... 7	1.450.658	2.793	130.824	65.005	16.691	1.265.944	418.105	86,31
Septembre..... 7	1.518.963	2.761	136.090	62.875	24.088	1.283.128	488.289	85,90
Octobre..... 7	2.075.945	48.001	120.445	65.722	10.356	1.363.371	966.175	91,17
Novembre..... 7	2.452.337	49.689	48.252	44.498	12.713	1.382.524	1.205.290	96,68
Décembre..... 7	2.630.687	53.734	23.360	42.041	7.259	1.383.736	1.359.867	97,84
1937 Janvier..... 7	2.713.504	53.629	18.586	41.212	10.136	1.406.206	1.421.527	97,86

Taux d'escompte { actuel : 1 ½ %, depuis le 26 novembre 1936.  
précédent : 2 %, depuis le 9 septembre 1936.

# Banque de Pologne

Situations hebdomadaires (milliers de zloty).

DATES	Encaisse- or	Avoirs à l'étranger, devises et monnaies étrangères ne servant pas de couverture	Portefeuille effets	Avances sur titres	Billets en circulation	Exigibilités à vue (y compris le compte courant du Trésor)	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagements à vue, en %
1935 Moyenne annuelle.....	491.979	17.435	643.961	58.369	951.110	205.345	42,54
1936 Moyenne annuelle.....	393.388	16.763	642.656	105.111	996.137	196.704	32,98
1935 Novembre.....10	446.506	21.549	714.665	67.692	1.000.392	162.703	38,89
Décembre.....10	442.902	21.253	686.995	79.517	991.528	182.442	37,73
1936 Janvier.....10	444.464	25.908	669.727	87.935	957.222	224.217	37,62
Février.....10	444.782	18.864	603.481	96.317	947.383	196.593	38,88
Mars.....10	445.200	12.064	607.845	89.371	951.004	193.634	38,89
Avril.....10	426.878	17.113	618.195	76.159	971.592	165.971	37,53
Mai.....10	381.395	15.647	651.786	99.864	1.010.149	166.623	32,41
Juin.....10	374.838	5.579	653.776	118.254	1.017.273	153.094	32,03
Juillet.....10	365.298	10.033	631.166	130.391	991.094	192.068	30,87
Août.....10	366.078	10.435	635.102	124.122	998.925	171.192	31,29
Septembre.....10	366.866	16.936	649.389	110.893	1.019.036	189.351	30,36
Octobre.....10	373.010	16.850	659.586	123.584	1.047.908	204.108	29,79
Novembre.....10	373.438	22.189	672.784	116.879	1.037.285	249.295	29,03
Décembre.....10	382.255	26.445	676.731	86.293	1.009.673	251.259	30,32
1937 Janvier.....10	394.621	31.303	649.193	64.131	986.398	273.686	31,32

Taux d'escompte { actuel : 5 %, depuis le 26 octobre 1933.  
précédent : 6 %, depuis le 21 octobre 1932.

# Nederlandsche Bank

Situations hebdomadaires (milliers de florins).

DATES	Encaisse métallique	PORTEFEUILLE-EFFETS		Avances sur nantisse- ments	Compte du Trésor (débit)	Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (particuliers et Trésor)	Assignations de banque	Rapport de l'encaisse métallique aux engagements à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger						
1935 Moyenne annuelle .	688.503	37.241	818	155.313	3.424	829.368	77.505	100	75,91
1936 Moyenne annuelle .	671.126	28.437	1.761	169.264	—	769.498	120.612	67	75,39
1935 Novembre..... 4	626.598	47.762	1.074	151.488	5.204	815.909	36.123	157	73,53
Décembre..... 9	650.160	29.744	1.077	125.231	12.294	795.290	46.126	43	77,27
1936 Janvier..... 6	670.544	30.171	1.618	141.423	—	796.224	65.679	69	77,79
Février.....10	691.697	29.446	1.618	130.275	—	755.470	113.695	14	79,58
Mars..... 9	699.949	28.098	1.618	125.609	—	769.117	108.655	36	79,74
Avril..... 6	732.073	24.485	1.078	127.427	—	782.016	122.239	27	80,72
Mai..... 4	729.144	25.345	1.078	141.944	—	799.052	118.813	61	79,43
Juin..... 8	618.502	50.172	1.078	136.566	—	766.248	61.605	75	74,70
Juillet..... 6	631.778	42.317	1.454	136.528	—	769.817	63.929	45	75,77
Août.....10	680.704	26.985	2.184	125.318	—	750.284	104.158	21	79,66
Septembre..... 7	717.057	22.788	2.192	119.524	—	766.304	115.819	18	81,35
Octobre..... 5	589.703	22.824	2.207	263.350	—	789.147	106.878	1.032	65,74
Novembre..... 9	589.577	22.487	2.244	289.293	—	783.558	139.015	9	63,91
Décembre..... 7	588.057	22.596	2.268	327.210	—	787.650	172.177	17	61,83
1937 Janvier..... 4	737.220	17.565	2.274	297.470	—	818.784	255.008	71	68,65

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 3 décembre 1936.  
précédent : 2,5 %, depuis le 20 octobre 1936.

# Federal Reserve Banks

Situations hebdomadaires (milliers de \$).

DATES	RÉSERVES		Effets escomptés	Effets achetés sur le marché libre	Fonds publics nationaux	Billets en circulation (Federal Réserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor et divers)	Rapport total des réserves aux engagements à vue %
	Créances en certificats-or sur le Trésor	Autres réserves						
1934 Moyenne annuelle.....	4.612.608	226.183	35.982	24.832	2.431.129	3.081.570	3.948.223	68,8
1935 Moyenne annuelle.....	6.234.676	240.589	7.444	4.920	2.430.319	3.311.205	5.395.530	74,4
1935 Juillet.....3	6.249.102	216.175	8.371	4.687	2.430.759	3.299.860	5.393.593	74,4
Août.....7	6.310.203	238.926	6.300	4.685	2.430.332	3.303.113	5.480.928	74,6
Septembre.....4	6.501.681	206.401	10.708	4.685	2.430.213	3.413.933	5.524.355	75,0
Octobre.....9	6.744.906	207.251	9.587	4.686	2.430.209	3.498.789	5.703.019	75,6
Novembre.....6	7.082.526	223.634	6.801	4.676	2.430.172	3.563.254	5.967.179	76,7
Décembre.....4	7.427.875	225.445	5.368	4.675	2.430.181	3.648.243	6.231.231	77,5
1936 Janvier.....8	7.570.043	303.647	5.381	4.656	2.430.239	3.655.764	6.470.620	77,8
Février.....5	7.680.496	339.200	9.618	4.671	2.430.292	3.640.094	6.632.662	78,1
Mars.....4	7.684.230	338.513	5.712	4.673	2.430.839	3.735.066	6.514.007	78,3
Avril.....8	7.679.078	336.358	5.502	4.688	2.430.252	3.781.039	6.471.277	78,2
Mai.....6	7.716.714	322.087	4.584	4.676	2.430.336	3.778.880	6.499.045	78,2
Juin.....10	7.952.301	295.572	5.403	3.076	2.430.247	3.785.980	6.655.417	79,0
Juillet.....8	8.119.111	271.008	3.296	3.085	2.430.228	4.040.332	6.584.011	79,0
Août.....5	8.224.766	288.635	3.960	3.092	2.430.227	3.979.814	6.764.902	79,2
Septembre.....9	8.384.176	248.066	8.033	3.095	2.430.227	4.055.971	6.796.823	79,5
Octobre.....7	8.640.129	252.246	7.539	3.098	2.430.227	4.077.724	6.946.151	79,8
Novembre.....10	8.738.190	243.801	6.866	3.086	2.430.227	4.142.981	7.070.398	80,1
Décembre.....9	8.821.310	247.464	5.999	3.088	2.430.227	4.232.669	7.052.683	80,4
1937 Janvier (*).....6	8.851.380	—	—	—	2.430.230	4.242.340	7.136.910	80,3

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 1,50 %, depuis le 2 février 1934.  
précédent : 2 %, depuis le 20 octobre 1933.

(\*) Chiffres provisoires.